



© REPORTERS/DPA

Maternelles Un tremplin pour tous

PAGE 6

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Jeunes

Étudier grâce au CPAS

De plus en plus d'étudiants demandent le revenu d'intégration pour entamer ou poursuivre leurs études. Une aide accordée sous conditions.

PAGE 5



Crise

La santé des européens en péril

Austérité et concurrence menacent les systèmes publics de santé. Un large réseau européen d'organisations dépose un manifeste à la veille des élections.

PAGE 11

Soins de santé

Honoraires et remboursements

Médecins, kinés, dentistes, infirmiers, logopèdes... Les tarifs actualisés des consultations.

PAGES 7 À 10

Exposition

Le capitalisme se discute

Une quinzaine de jeunes ouvrent le débat sur le capitalisme. Riche en trouvailles, leur espace citoyen est à découvrir à Namur.

PAGE 13

Assistance voyage

A la neige ou au soleil cet hiver ?

Grâce à votre assurance complémentaire, si vous tombez malade ou êtes victime d'un accident lors de vos vacances à l'étranger, vous pouvez compter sur Mutas, l'assistance voyage de la MC. Cette assistance mondiale vous assure l'encadrement nécessaire et couvre vos frais d'aide médicale urgente.

Emportez toujours votre World Assistance Card (WAC) comme aide-mémoire si vous devez contacter la Centrale d'alarme Mutas depuis votre lieu de villégiature pour un problème de santé ou de rapatriement. **Le numéro d'appel unique à former, 24h sur 24h et 7 jours sur 7, est le +32 2/272.09.00.**

Pour tous les pays de l'Union Européenne (1), la Suisse, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine et l'Australie (2), emportez aussi la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) et ce, même s'il s'agit d'un voyage scolaire ou de groupe. Au verso, vous retrouverez d'ailleurs le numéro de téléphone de la centrale d'alarme Mutas. Cette carte, personnelle et dont la durée de validité est limitée dans le temps, constitue la preuve que son titulaire (adulte ou enfant) est en ordre d'assurance soins de santé obligatoire. Elle permet de bénéficier du tiers-payant sur les coûts des soins hospitaliers et donc, de ne pas avancer l'argent dans les hôpitaux publics.

Pour les pays ayant signé une convention avec la Belgique (Algérie,

Tunisie, Turquie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Kosovo et Serbie), un autre formulaire spécifique à chaque pays doit être emporté.

Ces documents de voyage, gratuits, doivent être demandés, avant votre départ, auprès de votre conseiller mutualiste ou au numéro gratuit 0800 10 9 8 7. Ils peuvent aussi être commandés sur le site www.mc.be (la WAC peut être téléchargée).

L'aide médicale urgente est exclusivement réservée aux dommages physiques urgents.

Quelles conditions d'interventions ?

L'assistance voyage de la MC s'applique uniquement aux séjours récréatifs à l'étranger, pour une durée maximale de trois mois à partir du premier jour des

soins. L'aide médicale urgente est exclusivement réservée aux dommages physiques urgents (3). Elle ne couvre ni la perte ou le vol de bagages ni le dépannage de la voiture.

Une intervention dans les frais médicaux ambulatoires, d'hospitalisation et de rapatriement est valable pour les sinistres de 200 euros ou plus, peu importe le pays où vous séjournez. Ils sont pris en charge par la MC, déduction faite, par dossier, d'une



Avec Mutas, vous êtes bien couverts !

franchise de maximum 60 euros (25 euros pour les personnes qui bénéficient de l'intervention majorée). Pour certains pays (4), si le montant total des soins médicaux est inférieur à 200 euros, vous pourriez bénéficier d'une intervention de l'assurance soins de santé obligatoire.

Que faire en cas de maladie ou d'accident lors de votre séjour ?

- Les frais médicaux ambulatoires (consultations, médicaments...) sont à payer sur place. Ramenez en Belgique les factures originales, les preuves de paiement, les prescriptions médicales et présentez-les à votre conseiller mutualiste avec le formulaire de demande d'intervention complété. Pour les médicaments délivrés en France, conservez les emballages.
- En cas d'admission dans un hôpital, présentez toujours le document offi-

ciel au prestataire de soins (CEAM...) et contactez la centrale d'alarme Mutas impérativement dans les 48 heures.

- En cas de demande de rapatriement en Belgique, contactez toujours la centrale d'alarme. Le rapatriement

sera organisé si l'équipe médicale de Mutas l'estime nécessaire.

>> Pour plus d'infos sur l'assistance voyage de la MC, consultez le dépliant disponible auprès de votre conseiller mutualiste, appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be



- (1) Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- (2) En Australie, il faut présenter sa CEAM et se faire rembourser sur place.
- (3) Se référer aux statuts de Mutas pour connaître les conditions précises d'intervention. A lire sur www.mc.be
- (4) Pays de l'UE, Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie et Maroc.

//Vacances Intersoc//



Se ressourcer à deux pas de la Catalogne

Durant tout l'été, Intersoc vous propose des vacances récréatives à des prix très avantageux à Argelès-sur-Mer, une station balnéaire située à moins de trente kilomètres de la frontière espagnole. Excursions en bateau, plongée, kayak, karting, tennis... et accès à sept kilomètres d'espaces naturels des Albères sont au programme de ces vacances de rêve !

En famille ou entre amis, vous séjournez dans le Domaine de la Pinède Enchantée, exclusivement piétonnier et situé à quelques kilomètres du bord de mer.

Formule : location

Hébergement : bungalows de 4 à 5 personnes (25 m²) avec chambres de 2 et 3 personnes, salle d'eau avec douche et toilette, coin cuisine, coin repas et séjour avec TV, terrasse couverte avec mobilier de jardin et barbecue à gaz. Wifi.

Dans le domaine : espace piscine avec bar, bain à remous avec jets, laverie, livraison du pain le matin, aire de jeux, pataugeoire pour les enfants, tennis de table, terrains multisport et de pétanque...

Du 5 juillet au 29 août : service traiteur et animations (jeux d'eau, tournois sportifs, karaoké, soirées dansantes...).



Date d'arrivée	Prix par semaine	
	4/5 Pers.	5 Pers. (climatisé)
21 juin ou 30 août	315 EUR	343 EUR
28 juin	427 EUR	462 EUR
5 juillet ou 23 août	630 EUR	693 EUR
12, 19 ou 26 juillet	700 EUR	784 EUR
2, 9 ou 16 juillet	798 EUR	875 EUR

Possibilité de location par deux semaines consécutives à prix réduits.

>> Pour de plus amples informations, contactez notre service clientèle au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be.

LIC A5654

SE PAYER UNE BRONCHITE, ÇA PEUT ARRIVER. NE PAS POUVOIR PAYER LES SOINS, JAMAIS.

C'EST POURQUOI NOUS REMBOURSONS À 100 % LES SOINS DE SANTÉ DES ENFANTS JUSQU'À 18 ANS.

Parce que la santé de vos enfants ne doit jamais dépendre de votre santé financière, la Mutualité chrétienne rembourse intégralement tous les soins des enfants jusqu'à 18 ans. **Vos consultations chez les prestataires conventionnés** qu'ils soient généralistes, spécialistes (pédiatres, ORL...), orthodontistes, infirmiers ou linés ne vous coûtent donc rien, y compris à domicile. Pour en bénéficier, il suffit d'ouvrir gratuitement pour vos enfants un dossier médical global chez votre médecin généraliste. Bref, à la Mutualité chrétienne, vous avez l'assurance de ne pas vous sentir démunis face aux problèmes de santé de vos enfants.

Infos : 0800 10 9 8 7 - www.mc.be/100pour100rembourses

la solidarité, c'est bon pour la santé.

Flash-back

// BONNES NOUVELLES //



La psychiatrie hors les murs



Longtemps, l'enfermement a constitué la seule réponse aux problèmes posés par la maladie mentale. Dans les années 1970, la situation dans les asiles fait l'objet de remises en question. Les traitements médicamenteux font leur apparition et l'empreinte du milieu social est désormais prise en considération.

En 1972, *En Marche* enquête sur les institutions psychiatriques, livre ses terribles constats et s'interroge sur "la fin d'un univers concentrationnaire". Le 7 septembre, on peut lire ceci : "Combien (de malades mentaux - NDLR) demeurent encore dans des centres d'hébergement et de séquestration au lieu d'être dans des centres de traitement ? Il est vrai que ces centres ne font que se conformer strictement à la loi de 1850 régissant la collocation (qui permettait de priver un individu de sa liberté sans son consentement - NDLR). Les objectifs de cette loi concordent au savoir médical de l'époque. Il est triste aussi à dire, à la décharge des asiles, que combien même ils le voudraient, il y a une impossibilité matérielle absolue à entourer le malade d'un équipement thérapeutique valable. (...) De plus en plus de voix autorisées proclament que les murs de l'asile rendent fous à force d'y vivre". Et le journal de constater que le nombre des malades ne fait que progresser : "Si on compte 10.000 malades en 1935, il y en a plus de 26.000 en 1972, victimes de la vie moderne et du stress".

Progressivement, une nouvelle conception de la santé mentale voit le jour. Il s'agit d'améliorer la qualité des soins en organisant des services alternatifs à l'hôpital. En 1990, apparaissent les notions de "maisons de soins psychiatriques" (MSP) et d'"initiatives d'habitations protégées" (IHP). "Ces nouvelles structures se veulent plus adaptées à ces malades condamnés à résider en

psychiatrie pour le reste de leur vie et n'ayant plus besoin de traitement hospitalier mais d'un environnement protégé", écrit Christian Van Rompaey dans le numéro d'*En Marche* du 15 mars 1990. Même si derrière cette réforme se cachent des motifs d'ordre budgétaire, l'idée sous-jacente est de permettre aux patients psychiatriques de vivre "hors des murs".

La même année, la collocation est, quant à elle, remplacée par une nouvelle procédure : la mise en observation. L'objectif est de garantir l'hospitalisation d'individus présentant une maladie mentale et refusant l'accès aux soins alors qu'ils constituent un danger pour eux-mêmes ou pour autrui.

Une nouvelle étape dans la réforme de la psychiatrie vient d'être franchie avec le plan "Psy 107", lancé en 2009. Ce plan prévoit la désinstitutionnalisation et le développement d'un réseau de soins autour du patient au plus près de son lieu de vie. Une idée très séduisante mais il ne faut pas écarter le risque de voir augmenter "la charge financière que le patient devra assumer dès lors qu'il sera suivi dans son milieu de vie. Les soins ambulatoires risquent de coûter plus cher que lorsqu'il y a hospitalisation ou hébergement en institution", comme on peut le lire dans l'édition d'*En Marche* du 20 octobre 2011.

//J. DELVAUX ET FL. LORIAUX (CARHOP)

À suivre...

Pour la curiosité, mention très bien

Le témoignage d'un enfant qui ne fût pas élève - au contraire de l'ensemble de ses contemporains - attise la curiosité. André Stern a la quarantaine. Dans un livre, il raconte son parcours d'apprentissages (1). Originalité : il se déroule loin des bancs de l'école, en dehors d'un rythme habituel de leçons, sans manuels scolaires.



Les parents d'André Stern ont fait le choix de ne pas l'inscrire à l'école, sans non plus faire classe à domicile. Comme on apprend à marcher ou à parler, il apprendra la lecture, l'écriture, les mathématiques, puis la lutherie, la musique, le journalisme, les langues... En dehors des sentiers battus, son témoignage ne se veut ni l'indication de la route à suivre, ni une nouvelle méthode. Il agit par contre tel un petit caillou dans une chaussure. Il nous oblige à nous arrêter un instant. Le temps de reconsidérer l'aventure humaine trop souvent cadenassée dans une formule "études/métiers/retraite", et nos catégories : boulot/vacances, vie professionnelle/vie privée, apprentissage/récréation...

À écouter cet autodidacte d'un genre particulier, on perçoit les bases de l'apprentissage : observation, écoute vigilante, imitation sincère..., compagnonnage aussi. André Stern rencontrera des "maîtres" qui accompagnent pas à pas "sans vous précéder, sans vous assommer d'une méthodologie préconçue, sans vous distraire de votre cheminement, sans vous imposer de questionnaires à réponses multiples, ni de parcours chronométrés...". Dès le plus jeune âge, il se nourrit d'un arrivage hebdomadaire de bouquins en tout genre, poussant à l'exploration d'un thème, d'une mécanique... Et surtout son enthousiasme n'est pas étouffé.

confiner les apprentissages dans des cases, de les traduire en moyennes, puis de s'inquiéter si l'apprenant ne correspond pas au modèle. À ses yeux, l'enthousiasme constitue un engrais pour grandir : "Tous les neurobiologistes vous le diront : le cerveau se développe là où on l'utilise avec de l'enthousiasme (...). Tout ce qui s'apprend dans un acte d'enthousiasme s'inscrit en nous à jamais". Et d'ajouter qu'apprendre ne cesse jamais.

Mais comment choyer cette pulsion de savoir, cette curiosité ? Du côté du Fraje - association de formation continue pour les milieux d'accueil 0-12 ans (2) - on s'y attèle. Certes le parcours d'André Stern ne leur apparaît pas généralisable, tant il nécessite de l'attention et une présence importante. Mais ne peut-il pas être source d'inspiration ? Actuellement, le Fraje explore cette approche. Avec les travailleurs de l'accueil extrascolaire eux-mêmes. Résultat dans quelques mois. D'ici là, ces adultes se seront frottés à ce que l'expérimentation implique : oser, risquer, prendre du temps - "même tout son temps parfois" -, accepter la surprise, se retrouver en situation d'échec. Mais forts de la "présomption de compétences" - comme l'appelle Michel Serres (3). Confiant, face à l'inconnu, au vide, aux tâtonnements.

//CATHERINE DALOZE

Le désir d'apprendre compte parmi les dispositions spontanées de tous, dit-il. Il s'agit de le protéger - par exemple en valorisant le jeu, au lieu de

(1) ... et je ne suis jamais allé à l'école. Histoire d'une enfance heureuse, éd. Actes Sud, 2011.

(2) www.fraje.be - 02/800.86.10

(3) Petite poucette, éd. Le Pommier, 2012.

>> Depuis le 4 juillet 2013, dans chaque édition d'*En Marche*, retrouvez la rubrique "Bonnes nouvelles". Une plongée résolument positive dans 65 ans d'histoire dont le journal s'est fait le témoin : conquêtes sociales, progrès médicaux, avancées sociétales, améliorations de la qualité de vie...

Le plus grand salon des futurs et jeunes parents

Vous attendez un enfant ? Vous êtes parents ou grands-parents de tout-petits ? Venez visiter le stand de la Mutualité chrétienne les 14, 15 et 16 mars prochains au Brussels Expo (Palais 3) à Bruxelles.

Le salon **Babyboom** est le rendez-vous incontournable des futurs et jeunes parents. Pendant trois jours, vous aurez l'occasion de découvrir tout ce qui touche à la petite enfance. Ce salon accueille pas moins d'une centaine d'exposants prêts à vous informer dans des domaines aussi variés que la maternité, la santé, l'alimentation et la diététique, l'allaitement, les soins, la sécurité, la garde des enfants, le mobilier et le matériel de puériculture, les droits des jeunes parents... Le salon prévoit également des aires de repos et d'allaitement, des espaces de jeux, des garderies, un coin à langer et un espace nutrition.

La Mutualité chrétienne vous attend sur son stand !

Les conseillers de la MC vous attendent sur le stand de la Mutualité pour vous donner conseils et informations sur vos droits et vos

soins de santé. Venez participer à son grand concours et tentez de gagner de magnifiques cadeaux pour bébé !

Pour en savoir plus sur les avantages et services de la MC pour les futurs et jeunes parents, surfez sur www.mc.be ou contactez gratuitement le 0800 10 9 8 7 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h).

>> Dates : les vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 mars, de 10h à 18h
Lieu : Palais 3 du Parc des expositions de Bruxelles - Brussels Expo (Heysel)
Prix de l'entrée : 12 EUR (gratuit pour les moins de 12 ans)
Profitez du bon de réduction de 3 EUR ci-contre.
>> Plus d'infos sur www.salonbabyboom.be

//SALON BABYBOOM//

200 ENTRÉES GRATUITES !

La Mutualité chrétienne offre 100 x 2 entrées gratuites pour le salon Babyboom 2014

Pour participer, complétez le formulaire de tirage au sort sur www.mc.be et vous serez peut-être parmi les gagnants !



> Un coureur ambitieux

Nicolas Lecomte, infirmier conseil à la Mutualité chrétienne Hainaut Picardie et Oriental, participera, du 4 au 14 avril, au légendaire Marathon des Sables. Accompagné de son ami Philippe Maréchal, ils arboreront les couleurs de la MC tout au long de leur périple dans le Sahara marocain. Déterminés et bien entraînés, ils ont comme devise : "Partir ensemble et finir ensemble". Ils courent au profit de l'ASBL Cap 48 et vous pouvez les soutenir en faisant un don auprès de l'association. Infos : <http://nicophilmarathondessables2014.skynetblogs.be/>

> Une alimentation citoyenne

L'ASBL Réseau de consommateurs responsables propose une formation d'aide à la création d'un groupe d'achat commun (GAC). Le GAC est une alternative à un système de production et de distribution basé sur le profit. Il rassemble des personnes désireuses de s'approvisionner directement chez des producteurs locaux. A ceux qui connaissent les GAC ou en font partie, l'ASBL offre la possibilité de collaborer avec des acteurs sociaux ou de participer à un projet pilote pour rendre le GAC plus mixte. Infos : formation les samedis 26 avril et 24 mai sur inscription • 081/22.69.50 • www.asblrcr.be

> Des Masters pour adultes

Se former en travaillant, la Faculté ouverte des sciences économiques et politiques (Fopes) de l'UCL vous le propose. Elle offre la possibilité aux adultes dotés d'une expérience sociale et/ou professionnelle d'entreprendre un master universitaire. Ses horaires (cours le samedi, un jour ou un soir par semaine), sa proximité et son accompagnement dans sa formation font de la Fopes une valeur sûre depuis près de 40 ans. La formation s'organise en petits groupes et s'étale sur trois ans, une année préparatoire et deux années de master. Infos : 010/47.39.07 • www.uclouvain.be/opes

> "Le zeste qui compte"



Ce que nous mangeons contient des vitamines, des graisses et parfois même des résidus de pesticides. C'est pourquoi Point Culture vous propose gratuitement *Le zeste qui compte*, un livret contenant des interviews, documents, analyses... qui nous éclairent sur le contenu de nos assiettes. Ce livret dénonce plusieurs aspects : de l'industrialisation de l'agriculture à l'utilisation massive des pesticides. Il amène à une remise en question de notre alimentation et de notre mode de consommation. Point Culture organise aussi jusqu'en juin une série d'animations dans plusieurs villes : diffusion de films, rencontres, dégustation de produits... Infos : 02/737.18.11 • Le livret (149 p) est disponible dans tous les points cultures (anciennement médiathèques) ou téléchargeable sur www.pointculture.be

Un plan d'action pour les maladies rares

Améliorer l'accès au diagnostic et à l'information pour les patients atteints de maladies rares, leur garantir des soins adaptés, améliorer et gérer les connaissances de manière plus efficace : tels sont les principaux axes du plan pour les maladies rares que la Belgique a adopté, répondant ainsi à l'appel européen lancé en 2009.



Les maladies rares sont définies comme des affections qui touchent moins d'une personne sur 2.000. Il existe aussi des maladies dites "ultra-rares" qui concernent moins d'une personne sur 50.000. Quelque 80% des maladies rares sont héréditaires, les autres pathologies sont causées par des infections, des allergies ou une croissance tumorale. Le plus souvent, il s'agit d'affections chroniques qui s'avèrent très invalidantes ou mettent en jeu le pronostic vital.

Il existe entre 6.000 et 8.000 maladies rares différentes (1). On estime qu'en Belgique, entre 60.000 et 100.000 personnes ont besoin de soins spéciaux en raison d'une maladie rare. "Ces soins sont encore loin d'être optimaux : souvent, le diagnostic n'est pas posé ou il l'est très tardivement et un traitement adéquat n'est

pas toujours disponible ou connu par les soignants. Par ailleurs, le développement et la distribution de médicaments spécifiques pour une maladie rare restent problématiques", observait en 2011 le Fonds maladies rares et médicaments orphelins dans le rapport rédigé en vue de l'élaboration d'un plan belge pour les maladies rares. Fruit d'une collaboration de deux ans entre de nombreux acteurs concernés par les maladies rares, ce rapport rassemble 42 recommandations.

Celles-ci inspirent le plan belge qui vient d'être présenté officiellement. Ce dernier dresse un cadre pour la prise en charge des patients atteints de maladies rares, sans oublier l'épidémiologie et la recherche scientifique. On y relèvera notamment le remboursement des tests nécessaires au diagnostic, la consolidation des centres de génétique comme centres d'expertise diagnostique, la création et le renforcement de la prise en charge multidisciplinaire, l'amélioration de l'accès au traitement médical et à son financement...

Un budget total de 15 millions d'euros a été mis à disposition pour l'implémentation du plan. Comme le souligne la ministre fédérale de la Santé, Laurette Onkelinx, ce plan n'est pas la fin d'un processus. Une équipe dédiée spécifiquement à l'évaluation permanente et au suivi des actions sera désignée. En outre, un groupe de travail au sein de l'Observatoire des maladies chroniques est chargé de suivre les besoins médicaux non satisfaits de cette population de patients, compte tenu de l'évolution de notre système de soins de santé.

(1) Parmi les plus fréquentes, citons le spina bifida aperta, la maladie De Menière, la neurofibromatose de type I, le syndrome de Brugada, la mucoviscidose, la maladie de Huntington...

>> Plus d'infos : Zoom Maladies rares : une nouvelle approche pour les maladies rares • janvier 2014 • www.kbs-frb.be • 02/500.45.55

NewB : des investissements supplémentaires

Le projet de banque alternative poursuit son bonhomme de chemin. L'année dernière, des milliers de coopérateurs ont répondu à l'appel pour une autre banque. Toutefois, pour concrétiser le projet, NewB a besoin de fonds supplémentaires.

Il y a tout juste un an, une cinquantaine d'organisations lançaient une campagne pour concrétiser un rêve : construire une banque belge qui respecte des critères éthiques et fonctionne de façon démocratique en y impliquant ses coopérateurs. En deux mots, NewB veut faire primer la finalité sociale des investissements sur les dividendes.

Première étape : faire adhérer, en trois mois, un minimum de 10.000 coopérateurs. En réalité, c'est en trois jours que le nombre fut atteint, et au terme du délai initialement fixé, 44.000 personnes ont

répondu à l'appel en achetant une part coopérative, de même qu'une centaine d'associations.

Lors de la dernière "grand-messe" de NewB, à savoir l'assemblée générale du mois de janvier, les coopérateurs



Santé/environnement : un portail pour en savoir plus

Pour renforcer le dialogue entre la population (mais aussi les associations, les mandataires locaux...) et les experts de la thématique santé & environnement, la Région wallonne lance un guichet électronique spécialisé.



Dioxines, pesticides, particules fines, radon, rayonnements électromagnétiques, ozone, PCB... Nous avons tous, confusément, l'impression d'être exposés à une multitude de "polluants" présents dans notre environnement. Certains d'entre nous s'en inquiètent et tentent, lorsque c'est possible, de s'en protéger au mieux. D'autres, plus philosophes, estiment qu'il s'agit du prix à payer pour vivre dans un environnement pratique, confortable et moderne.

C'est plutôt aux premiers – mais pas exclusivement – que s'adresse le Portail Environnement-Santé de la Région wallonne, inauguré il y a quelques jours. Le site se veut une source d'informations vulgarisées et strictement validées, loin de toute rumeur, de toute dramatisation ou de toute généralisation excessive. L'exercice est délicat puisqu'il ne s'agit pas ici de parler d'environnement ni de santé au sens classique, mais bien de santé environnementale : une discipline relativement neuve, sujette à des évolutions rapides en termes de connaissances scientifiques (et, parfois, controversées).

Le site aborde donc une série de thématiques de santé influencées par les facteurs environnementaux : le bruit, les pesticides, la pollution atmosphérique, la pollution intérieure, la légionellose... Il dresse un bref portrait de trois experts : une toxicologue, une épidémiologiste et un médecin de quartier populaire impliqué dans la lutte contre la pollution locale. Un glossaire explique chaque terme complexe ou rébarbatif. Certains sujets font l'objet d'une présentation spécifiquement destinée aux enfants (l'usage du GSM, la pollution atmosphérique, les pesticides).

Destiné à s'étoffer au fil du temps, le portail aborde également des notions transversales, un rien plus complexes : biosurveillance, biodiagnostic, principe de précaution, etc. Enfin, dernier intérêt de l'initiative : il permet à toute personne d'entrer en contact, via un questionnaire électronique, avec la Cellule permanente environnement-santé de la Région wallonne. Gageons qu'elle pourra aisément prendre le pouls de la population via ce nouvel outil. Et, là où les problèmes de santé se posent avec plus d'acuité, installer des solutions préventives ou des programmes de surveillance des nuisances environnementales.

>> Plus d'infos : <http://environnement.sante.wallonie.be> • 0800/11.901

ont approuvé à une écrasante majorité la "carte d'identité" de la future banque qui traduit en modèle bancaire ses 12 valeurs, comme, entre autres, la sobriété ou la transparence. Le budget 2014 de la structure a également été approuvé par ses adhérents : 7,6 millions d'euros.

C'est certain, NewB est sur les rails. Mais il reste quelques embûches. La hauteur du capital, notamment, qui devra, selon l'objectif fixé, atteindre 60 millions d'euros pour permettre à la banque d'avoir les reins solides. D'où une nouvelle campagne pour lever des fonds. Ainsi, les 44.000 fidèles de la première heure peuvent augmenter leur part initiale de 20 euros, jusqu'à maximum 120 euros. Les personnes morales et expertes en matière sociale peuvent aussi remettre

la main au portefeuille (parts de 2.000 euros, sans limite) ainsi que les investisseurs institutionnels (200.000 euros). Enfin, le cercle des coopérateurs reste ouvert à tout citoyen désireux de prendre part au projet.

Ces moyens sont mobilisés, en partie, pour répondre aux exigences de la Banque nationale de Belgique (BNB) afin d'obtenir un agrément bancaire. L'autorité de régulation disposera ensuite de neuf mois pour se prononcer sur la candidature de NewB. "Nous espérons pouvoir démarrer la banque au deuxième trimestre 2015. Mais nous ne voulons pas presser les choses, nous préférons les faire correctement", précisait à l'agence Belga Bernard Bayot, le président de la coopérative.

>> Plus d'infos : 02/225.44.81 • www.jeprendspart.be

Jeunes

De plus en plus d'étudiants sont confrontés à des difficultés financières durant leurs études. Les CPAS peuvent leur venir en aide. Cependant, les conditions d'obtention du revenu d'intégration sont disparates et parfois difficiles à satisfaire.

Etudier grâce au CPAS

Minerval, kot, syllabus... lorsqu'un jeune décide d'entamer des études supérieures, il doit faire face à de nombreuses dépenses. La loi sur le droit à l'intégration sociale (auparavant la loi sur le Minimax) permet aux étudiants de moins de 25 ans (1) de bénéficier d'une aide financière des Centres publics d'action sociale (CPAS) lorsqu'ils se trouvent dans le besoin : c'est le revenu d'intégration (RI). Ce revenu est attribué à l'étudiant durant son cycle d'études. Des nombreuses situations peuvent être à l'origine de ce manque de ressources financières : le jeune est orphelin ou a rompu les liens avec sa famille, les parents n'ont pas de revenus suffisants pour payer ses études ou sont gravement malades, etc.

Témoignage

Mathilde : "Je n'ai pas peur d'en parler. Je ne trouve pas ça honteux... C'est positif pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des parents aisés".

Toutefois, le revenu d'intégration n'est pas accordé facilement. Tout d'abord, une rencontre est organisée par le service social du CPAS avec les parents ou tuteurs et le jeune demandeur. Cette médiation a pour but de connaître l'environnement familial (relations parent-enfant, revenus du ménage...). Si le jeune se trouve dans une situation complexe, un dossier est ouvert. Viennent ensuite les démarches administratives et la vérification des conditions nécessaires à l'obtention du RI (voir "Conditions pour bénéficier du RI") par l'assistant social. Lorsque les conditions sont satisfaites, le RI est attribué à l'étudiant. Avec ce revenu, il pourra dès lors entamer ou reprendre des études. "Favoriser les études et l'obtention d'un diplôme est la forme d'intégration la plus sûre", considère Mohamadi El Bauzroti de L'atelier des droits sociaux, association active dans l'éducation permanente en région bruxelloise.

Isolé, cohabitant ou chef de ménage

Le montant du revenu d'intégration est calculé en fonction des revenus des parents et de la situation de l'étudiant. On peut distinguer trois situations.

> Premièrement, l'étudiant "isolé", domicilié ailleurs qu'à la maison familiale. Dans ce cas, il peut faire valoir ses droits (notamment le droit à ses éventuelles allocations familiales, à une pension alimentaire et à ses allocations d'études).

> Deuxièmement, l'étudiant "cohabitant" qui vit en kot communautaire mais est domicilié chez ses parents desquels il reste à charge.

> Troisièmement, l'étudiant "parent". Comme chef de ménage, il perçoit le revenu d'intégration le plus élevé.

Sources : section CPAS de l'Association de la ville et des communes de la région Bruxelles-Capitale • www.ocmw-info-cpas.be



Le revenu d'intégration : une aide indispensable pour certains étudiants.

L'étudiant s'engage à respecter le contrat d'intégration qu'il a signé en accord avec le CPAS. Ce contrat fait partie intégrante du projet individuel d'intégration sociale (PIIS) obligatoire pour chaque personne voulant bénéficier du RI. Plusieurs conditions sont stipulées dans le contrat notamment le droit aux allocations familiales et/ou pensions alimentaires, la disposition de l'étudiant à travailler ou encore le suivi de son cursus par l'assistant social.

Travailler comme étudiant

Trouver un job fait partie des conditions pour percevoir le RI. Justine, étudiante bénéficiaire de ce revenu, comprend le bien-fondé de cette demande. Elle travaille d'ailleurs pendant les vacances scolaires : "Je préfère trouver un job pendant les vacances plutôt que de concilier étude et boulot pendant l'année". Isabelle Alen, chargée des affaires sociales à l'Ephec (Haute école économique et technique à Woluwé-Saint-Lambert) est confrontée quotidiennement à des étudiants en difficultés financières dont certains sont bénéficiaires du RI. "Des étudiants ne trouvent pas d'employeurs ou n'ont pas la possibilité de bosser pendant les vacances. Ils sont en stage en juillet et doivent étudier pour leur seconde session en août", explique-t-elle. Les démarches de recherche sont vivement conseillées par le CPAS, mais les intervenants sociaux se rendent compte qu'en raison des jobs, le temps consacré aux études diminue. La satisfaction de ce critère est donc laissée à l'appréciation du CPAS. "En 2010, 14,3% d'étudiants travaillaient régulièrement ou occasionnellement en Wallonie", indique la fédération des CPAS wallons.

Être attentif aux dépenses

Une autre condition a trait à l'utilisation de l'aide financière. Le CPAS est en effet attentif aux dépenses de l'étudiant. Cette attention particulière n'est pas clairement explicitée dans la loi, mais elle est demandée par les CPAS. "J'ai eu une réunion avec le président du CPAS et l'assistant social pour assurer que je ne ferai pas n'importe quoi avec l'argent qu'on me donne", ex-

plique Justine. L'assistant social vérifie les extraits de compte, possède le contrat de bail du kot... "Ils sont attentifs surtout les premiers mois. Après, une certaine confiance s'installe, mais on n'est jamais à l'abri d'un contrôle", confie-t-elle.

Une autre exigence de la loi est la réussite scolaire. Aucune erreur n'est-elle permise ? "On accepte les accidents de parcours, sans exagérer non plus", commente-t-on au CPAS de Charleroi. En effet, l'étudiant doit informer l'assistant social du CPAS de ses résultats aux examens. Des réunions trimestrielles sont prévues pour cela. Isabelle Alen précise que "certains étudiants ne réussissent pas nécessairement du premier coup, parce qu'ils évoluent dans un environnement contraignant". A nouveau, les CPAS pratiquent le cas par cas et préfèrent éviter la généralisation. En cas de mauvais résultats scolaires, le CPAS peut conseiller l'étudiant dans un nouveau choix d'études. Mais celui-ci reste tout à fait libre de son orientation. En outre, la plupart des centres ne possèdent pas de conseillers d'orientations en leur sein.

Témoignage

Justine : "Je ne dis à personne que je bénéficie du CPAS. C'est un peu comme une 'honte'. Je me bats tous les jours mais je me dis que je pourrais travailler davantage pour payer moi-même mes études..."

pourcentage de RI "étudiant" varie de 13% à Forest (sur 328 bénéficiaires entre 18 et 24 ans, 41 sont étudiants) à 61% à Ganshoren. À La Louvière, un jeune sur deux entre 18 et 24 ans qui bénéficie du RI fait des études. En Wallonie et en Flandre, les disparités varient de 0 à 100%. Il arrive donc que tous les jeunes bénéficiaires du RI soient étudiants... ou aucun. Une étude réalisée par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse en 2012 (3) confirme ces chiffres : le nombre d'étudiants bénéficiaires du RI a considérablement augmenté depuis 2004. C'est le cas surtout en Région bruxelloise car les CPAS des grosses communes et villes estudiantines sont énormément sollicités. Au premier semestre de 2013, ils étaient déjà 400 étudiants bénéficiaires de plus par rapport à l'année précédente...

Philippe Defeyt tire plusieurs conclusions au regard de ces chiffres. "La différence de pourcentage de jeunes bénéficiant du RI est clairement disparate. L'attribution d'une aide sociale financière dépend exclusivement de la politique adoptée par le CPAS. De plus, tous les CPAS ne possèdent pas les mêmes moyens d'aide par rapport aux problèmes de ces jeunes". Les institutions publiques ainsi que tous les acteurs sociaux se penchent sur ces disparités dans le but de remettre à jour la législation.

// GAUTHIER VINCENT

(1) Études secondaires ou supérieures de plein exercice.

(2) Le point sur les jeunes qui bénéficient d'un revenu d'intégration "étudiant", Philippe Defeyt, Institut du développement durable, octobre 2012, www.iddweb.eu

(3) Données consultables sur www.ibsa.irisnet.be

Pourquoi autant d'étudiants en difficulté financière ?

Les chiffres ne trompent pas : le nombre d'étudiants demandeurs d'une aide financière du CPAS est en augmentation constante. La Fédération des CPAS wallons cite le nombre de 6.000 jeunes aidés par les Centres pour entamer ou poursuivre des études.

Isabelle Alen, chargée des affaires sociales à l'Ephec, confirme : "Cette année, nous comptons 1.030 dossiers d'étudiants en difficulté financière sur 3.500. Cela représente une augmentation de 30% en cinq ans !" Comment cela se fait-il ? La paupérisation, le chômage et la précarité des familles monoparentales jouent un rôle indéniable. Selon la Fédération des étudiants francophones (FEF), la crise économique pousse les jeunes à entamer ou reprendre des études pour améliorer leurs chances d'insertion professionnelle. Par ailleurs, malgré des efforts pour démocratiser l'enseignement supérieur, les frais d'études ainsi que les frais de vie restent conséquents. Le revenu d'intégration est devenu, pour beaucoup d'étudiants, une aide publique indispensable pour financer leurs études mais aussi pour vivre tout simplement au quotidien...

Quelles conditions pour bénéficier du RI ?

Les conditions d'obtention du revenu d'intégration "étudiant" sont cumulatives et obligatoires :

> **Nationalité** : Être belge

> **Résidence** : Résider en Belgique

> **Age** : Avoir entre 18 et 24 ans

> **Absence de ressources** : Le demandeur ne dispose pas de ressources financières suffisantes et ne peut pas se les procurer par ses propres moyens ou par autrui.

> **Disposition au travail** : Le demandeur veut augmenter ses possibilités d'insertion professionnelle par le biais des études.

> **Épuisement des droits sociaux** : Le demandeur fait valoir ses droits (allocations familiales, pensions alimentaires, allocations d'études).

De 3 à 6 ans

De l'air frais dans les classes maternelles!



© Mychèle Dabaou/BELGA-APF

Loin de tout discours d'impuissance ou de lamentation, des enseignantes maternelles font le pari de lutter, dans leur classe, contre l'inégalité scolaire et sociale. Comment? En ouvrant au maximum les portes de l'école aux parents des enfants défavorisés.

En Belgique, l'école maternelle cartonne. Par exemple, le taux d'inscription des enfants âgés de quatre ans y est de 99,1%. Ce taux nous place largement au-delà de la moyenne européenne : 87%. Menée l'année dernière auprès de 44 familles précaires, une enquête de l'ULg a démontré que la démarche d'inscrire son enfant en première maternelle est considérée comme aisée par celles-ci, aucune condition d'emploi ni de revenu n'étant imposée. Cerise sur le gâteau : même pour les mamans migrantes, les difficultés de communication – la méconnaissance

du français ou du flamand – ne sont pas vues comme un obstacle à l'inscription.

LES ENFANTS VIVANT DANS DES CONDITIONS DE PRÉCARITÉ ONT DU MAL À COMPRENDRE LES CODES DOMINANTS À L'ÉCOLE.

Le hic, c'est que l'inscription d'un enfant dans ce type de classe n'est pas forcément synonyme de fréquentation régulière. Les statistiques manquent, mais les témoignages de terrain convergent : bien plus que les enfants issus de milieux aisés, les enfants vivant dans des conditions de

précarité (instruction limitée et bas revenus des parents, logement précaire, etc.) ont du mal à comprendre ce que l'école attend d'eux, à prati-

quer les codes dominants et à y développer leurs compétences. Trop souvent, le constat d'échec – même si ce mot est souvent banni dans des tranches d'âge si basses – s'impose à l'enfant, à l'issue de sa troisième maternelle, n'est pas prêt à entrer en primaires. Or une enquête commune à l'ULg et à l'ULB a démontré, il y a peu, que le maintien ("redoublement") en troisième maternelle n'a pas – ou très peu – d'effets positifs sur la suite de la scolarité. De plus, le risque reste grand, pour l'enfant qui n'a pu profiter pleinement de ses années en maternelles, de se voir tôt ou tard orienté vers l'enseignement primaire spécialisé.

Un moment capital de la vie

Au final, un paradoxe cruel : alors que l'enseignement préscolaire est censé faciliter l'apprentissage du langage et des compétences indispensables pour la suite de la scolarité, il se révèle impuissant à corriger les inégalités de départ des familles. Lorsqu'il ne les accentue pas lui-même ! En 2012, avec la Commu-

nauté française (l'initiative "Décollage") et le mouvement socio-pédagogique ChanGements pour l'égalité (CGé), la Fondation Roi Baudouin s'est demandée comment inverser la vapeur. Comment transformer ce moment décisif qu'est le tout premier contact de l'enfant (et de sa famille) avec l'institution scolaire, en une véritable opportunité, un tremplin vers un parcours scolaire et personnel réussi ?

Trois journées de rencontres ont eu lieu entre professionnels du secteur : enseignants, directeurs, personnels des Centres Psycho-médico-sociaux (CPMS), logopèdes, psychopédagogues, etc. Issue de diverses recherches et publications, l'image de l'école véhiculée par les familles précaires, a été étudiée, malaxée, décortiquée. Très vite s'est dégageée l'existence d'un fossé d'incompréhension entre les uns et les autres.

Explication : même s'ils donnent parfois l'impression contraire (boudant les invitations à venir à l'école ou ignorant les petites tâches à faire à domicile), les parents en situation de précarité attendent beaucoup de l'école. Celle-ci est vue comme le gage d'une vie meilleure pour leurs enfants. Mais cette attente peut être difficile à exprimer, allant parfois jusqu'à l'hostilité ou l'agressivité. Soit parce qu'elle se focalise sur des questions jugées un peu secondaires par les enseignants ("il a bien dormi?", "il a été sage?", "il a été propre?" etc.), soit parce que les parents sont eux-mêmes mal à l'aise face aux apprentissages et à la "culture" scolaire en raison de leur propre parcours difficile.

Jouer, pour quoi faire?

Autre constat parmi d'autres : pour beaucoup de parents, l'école n'est pas vue comme un lieu pour jouer,

mais bien pour apprendre et travailler. Ils gommant ainsi le fait que le jeu, s'il est bien exploité en classe, peut être un moyen d'apprentissage fantastique dans bien des domaines : cognitifs mais aussi de socialisation. Certaines familles ont également peur de voir leurs enfants "décultrés" par l'école. Elles imposent inconsciemment un conflit de loyauté à leur progéniture, tenue de respecter à la fois les codes familiaux et ceux de l'institution scolaire.

MÊME S'ILS DONNENT PARFOIS L'IMPRESSION CONTRAIRE, LES PARENTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ATTENDENT BEAUCOUP DE L'ÉCOLE.

Pour tenter de rencontrer ce genre de difficultés, la Fondation Roi Baudouin n'a voulu imposer ni recettes, ni trucs, ni ficelles.

Elle a préféré mettre en débat, parmi les professionnels, des dispositifs déjà pratiqués avec succès dans certaines écoles (lire les deux encadrés ci-dessous)(1). De ces dialogues sont nés une douzaine de principes fondamentaux, censés inspirer les initiatives des écoles et les comportements des enseignants eux-mêmes. Parmi ceux-ci : accueillir dès le départ les enfants et les parents (ce qui est bien différent de les inscrire), créer des liens avec les parents bien avant que des difficultés surviennent; privilégier les outils de communication *oraux* et *visuels*; impliquer les pères au maximum; faire porter toute initiative pédagogique nouvelle par toute l'équipe éducative; oser les alliances associatives avec le quartier, etc.

Et ça marche? Oui! A condition de s'impliquer sans compter dans cette nouvelle "alliance éducative" selon un processus de négociation "*ouvert, incertain mais passionnant*". Toutes sortes de pistes qui restent, bien sûr, à adapter et à affiner selon les lieux. Dans les écoles à encadrement différencié et... les autres.

// PHILIPPE LAMOTTE

Le "café des mamans", un lieu où l'on se lie

L'école fondamentale Jacques Brel, à Jette, compte environ 400 enfants. Une vingtaine de nationalités s'y côtoient, dont 70% d'origine maghrébine. En 2009, la directrice fait un constat désolant. Les parents investissent peu l'école, boudent les réunions de parents, voire se montrent agressifs envers les professeurs. L'école crée alors un "café des parents". Objectif : démystifier celle-ci. Précision importante : le café est pris en charge et animé par une maman d'origine belge de confession musulmane.

Bien qu'un local soit mis à la disposition des parents (avec canapé, svp!), l'initiative n'est pas perçue comme une "création" officielle et suscite un réel intérêt. Certes, une partie des enseignants est réticente : les parents ne vont-ils pas envahir les classes? Ou faire trop de bruit? Les craintes ne se verront pas confirmées. Très vite, le bouche à oreille fonctionne. Les mamans (car les papas abandonneront vite...) se retrouvent une fois, puis deux fois par semaine autour d'un café pour papoter librement : aucun sujet n'est imposé. Deux "mamans-relais" animent toutefois les réunions. Le groupe est alors scindé en deux, selon le niveau de connaissance du français par les participantes. Car l'un des buts est d'améliorer la communication avec les professeurs. Petit à petit, ces derniers découvrent que ces familles vivent en fait très isolées, hors réseaux de soutien. Le café des mamans invite alors à l'école les associations du quartier (ONE, planning familial, PMS...) qui, soudain, prennent des noms, des visages. Les mamans organisent elles-mêmes une exposition sur la tolérance. Elles investissent l'Amicale des parents. Et les enfants, là-dedans? Ils se retrouvent, évidemment, au centre de ces nouveaux liens. "Autrefois, j'avais trois ou quatre familles aux réunions de parents, explique Gaëthane, institutrice maternelle. Maintenant, presque toutes sont présentes! Les parents sont nettement moins sur la défensive. Ils participent aux séances de jeux avec les enfants et accueillent positivement les remarques du PMS, de la logopède...". Les mamans relais se sont proposées pour traduire les documents de l'école en turc, roumain, arabe, etc. L'investissement de l'équipe? Enorme : un tiers du temps de la directrice, par exemple. Autre bémol : l'absence des pères...

Le portfolio : un regard positif à tout prix

L'école fondamentale Tivoli, à Laeken, accueille environ 400 enfants de 2,5 ans à 12 ans, généralement issus de milieux défavorisés. Depuis près de cinq ans, l'équipe a recours à un portfolio individuel, outil de communication parents/enfants/école et véritable philosophie de travail de l'institution.

Ce portfolio se présente comme une farde, un cahier, une boîte à trésors, etc. Il contient les réalisations pratiques des enfants, mais aussi – et c'est plus original – les remarques de tous les intervenants : professeur, logopède, éducateur, psychomotricien, etc. Ces remarques, strictement positives, n'évaluent pas les compétences des enfants, mais soulignent leurs progrès vers la réalisation des défis qu'ils se sont imposés, avec leur professeur. Lors des réunions de parents (deux à quatre fois par an), le portfolio, riche de ces défis écrits ou dessinés, est présenté par l'élève lui-même à un groupe de quatre familles avec l'accompagnement du professeur. L'enfant sert alors de lien privilégié entre ce dernier et ses parents. Il "traduit" pour eux l'école (sa culture, ses exigences...). Dans le cas des primo-arrivants, il traduit aussi (littéralement) les mots les plus souvent utilisés pendant la journée scolaire.

Cet outil accompagne l'enfant jusqu'à sa sixième primaire. Les parents sont invités à s'y impliquer. Ainsi, chez les plus jeunes

(et dès la classe d'accueil!), le portfolio se présente sous la forme d'une boîte à trésors; la famille est invitée à y glisser un mot doux, un encouragement ou une photo de papa, maman, etc. L'enseignante, elle, y range les photos prises lors des activités scolaires : "Une source importante de fierté pour l'enfant", commente la directrice, ravie de constater que le portfolio est aujourd'hui adopté par les 19 classes de l'école. Chaque matin, un moment "portfolio" réunit enfants et professeur dans les classes maternelles. "Le regard sur l'enfant y est systématiquement positif et encourageant, riche en félicitations. Il en découle, chez lui, un sentiment de confiance. Mais aussi chez ses parents, envers l'école".

Pour aider à la réalisation des défis (comportementaux ou cognitifs), des affiches ou des post-it sont épinglés dans la classe. Depuis la généralisation du portfolio, la participation aux réunions de parents s'est sensiblement améliorée.

Consultations et visites des médecins

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements			
			Sans DMG (1)		Avec DMG (1)	
			AO (2)	BIM (3)	AO (2)	BIM (3)
Médecin généraliste : avis et consultations						
109012	avis	3,72	2,79	3,35	2,79	3,35
101010	consultation au cabinet du médecin généraliste avec droits acquis	15,10	9,10	13,60	11,10	14,10
101032	consultation au cabinet du médecin généraliste	20,92	14,92	19,42	16,92	19,92
101076	consultation au cabinet du médecin généraliste accrédité	24,48	18,48	22,98	20,48	23,48
102771	honoraires complémentaires pour la gestion du dossier médical global (1 x par an)	29,98			29,98	29,98
102395	honoraires complémentaires pour le suivi de la check-list du module de prévention	10,80			10,80	10,80
102852	utilisation d'un passeport diabète par le généraliste agréé (1 x par an)	19,54			19,54	19,54
101091	supplément de garde porté en compte pour les consultations tenues de 19 à 21h dans le cadre d'un service de garde organisé	4,06	4,06	4,06	4,06	4,06
101113	supplément de permanence porté en compte pour les consultations effectuées entre 18 et 21h, réservé aux médecins inscrits auprès d'un service de garde organisé	4,06	0,00	0,00	4,06	4,06
supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un médecin généraliste						
102410	au cours du week-end ou d'un jour férié, entre 8h et 21h.	12,24	12,24	12,24	12,24	12,24
102432	de nuit, entre 21h et 8h.	24,49	24,49	24,49	24,49	24,49
supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un médecin généraliste avec droits acquis						
102454	au cours du week-end ou d'un jour férié, entre 8h et 21h.	10,67	10,67	10,67	10,67	10,67
102476	de nuit, entre 21h et 8h.	20,26	20,26	20,26	20,26	20,26

Vous trouverez dans ces pages les montants des honoraires et remboursements de l'assurance soins de santé pour les **principales prestations** des médecins, dentistes, logopèdes, kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes.

Les tarifs sont fixés par conventions entre les catégories de prestataires et les mutualités. Ce système garantit une sécurité tarifaire puisque les prestataires conventionnés - ou partiellement conventionnés certains jours à certaines heures - s'engagent à respecter les tarifs officiels.

> **Pour savoir si un prestataire de soins est conventionné** ou pour connaître le nom d'un prestataire conventionné, consultez notre outil de recherche sur www.mc.be (rubrique self-service).

> **Pour savoir à quoi correspond le code mentionné sur votre attestation de soins** et quel sera le montant remboursé, consultez notre application sur www.mc.be (rubrique self service). Adressez-vous aussi à votre conseiller mutualiste ou appelez gratuitement le **0800 10 9 8 7**.

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements					
			Moins de 10 ans		De 10 à 75 ans		>75 ou mal. chron.	
			AO (2)	BIM (3)	AO (2)	BIM (3)	AO (2)	BIM (3)
Médecin généraliste : visites								
visite par un médecin généraliste avec droits acquis								
103110	pour un patient	30,02	22,02	28,02	18,52	27,12	19,52	27,12
	idem - avec DMG	30,02	22,02	28,02	19,52	27,12	22,67	27,99
103213	à l'occasion du même déplacement pour 2 patients (par patient)	21,23	13,80	19,23	12,80	18,90	13,80	18,90
	idem - avec DMG	21,23	13,80	19,23	13,80	18,90	16,03	19,66
103235	à l'occasion du même déplacement pour plus de 2 patients (par patient)	20,23	13,15	18,33	12,15	20,23	15,28	20,23
	idem - avec DMG	20,23	13,15	18,33	13,15	20,23	15,28	20,23
104510	visite effectuée entre 18h et 21h	34,23	23,82	31,55	22,28	29,64	23,28	29,64
	idem - avec DMG	34,23	23,82	31,55	23,28	29,64	23,28	29,64
104532	visite effectuée entre 21h et 8h du matin	52,58	38,37	48,81	34,15	46,22	35,15	46,22
	idem - avec DMG	52,58	38,37	48,81	35,15	46,22	35,15	46,22
104554	visite effectuée le week-end ou un jour férié entre 8h et 21h	36,78	25,92	33,97	23,92	31,85	24,92	31,85
	idem - avec DMG	36,78	25,92	33,97	24,92	31,85	24,92	31,85
supplément pour les visites 103213 et 103235 (même déplacement, plusieurs patients)								
104591	visite effectuée le week-end ou un jour férié (entre 8h et 21h)	10,67	7,81	9,86	7,81	9,86	7,81	9,86
104613	visite effectuée la nuit (entre 21h et 8h)	20,26	14,05	18,49	14,05	18,49	14,05	18,49
104635	visite effectuée le soir (entre 18h et 21h)	9,48	7,00	8,73	7,00	8,73	7,00	8,73
visite par un médecin généraliste								
103132	pour un patient	36,76	28,76	34,76	22,90	33,89	23,90	33,89
	idem - avec DMG	36,76	28,76	34,76	23,90	33,89	27,76	34,76
103412	à l'occasion du même déplacement pour 2 patients (par patient)	29,40	21,40	27,57	18,11	27,14	19,11	27,14
	idem - avec DMG	29,40	21,40	27,57	19,11	27,14	22,20	27,57
103434	à l'occasion du même déplacement pour plus de 2 patients (par patient)	27,57	19,57	25,60	16,93	25,66	17,93	25,66
	idem - avec DMG	27,57	19,57	25,60	17,93	25,66	20,83	26,24
104215	visite effectuée entre 18h et 21h	48,88	37,70	46,33	32,03	44,40	33,03	44,40
	idem - avec DMG	48,88	37,70	46,33	32,03	44,40	33,03	44,40
104230	visite effectuée entre 21h et 8h du matin	84,55	60,95	80,91	55,16	77,87	56,16	77,87
	idem - avec DMG	84,55	60,95	80,91	56,16	77,87	56,16	77,87
104252	visite effectuée le week-end ou un jour férié entre 8h et 21h	55,14	42,00	52,35	36,17	50,38	37,17	50,38
	idem - avec DMG	55,14	42,00	52,35	37,17	50,38	37,17	50,38
supplément pour les visites 103412 et 103434 (même déplacement, plusieurs patients)								
104296	visite effectuée le week-end ou un jour férié (entre 8h et 21h)	18,38	13,24	17,59	13,24	17,59	13,24	17,59
104311	visite effectuée la nuit (entre 21h et 8h)	47,78	32,18	46,14	32,18	46,14	32,18	46,14
104333	visite effectuée le soir (entre 18h et 21h)	12,13	8,95	11,58	8,95	11,58	8,95	11,58

Les médecins généralistes

Il existe trois catégories de médecins généralistes :

- 1. Les médecins généralistes avec droits acquis** ne sont pas détenteurs d'un certificat de formation complémentaire mais exercent la médecine générale au 31 décembre 1994.
- 2. Les médecins généralistes** sont détenteurs d'un certificat de formation complémentaire.
- 3. Les médecins généralistes** remplissent par ailleurs une série de conditions leur permettant d'être accrédités.

> En confiant la gestion de votre **dossier médical global (DMG)** à votre médecin de famille, vous bénéficiez d'une **réduction de 30%** sur votre quote-part personnelle pour vos consultations chez le généraliste. Si vous êtes malade chronique ou avez 75 ans ou plus, cette réduction s'applique aussi lors des visites à domicile.

> Grâce au DMG, si vous êtes envoyé par votre médecin de famille chez certains médecin spécialiste, vous bénéficiez d'une **réduction de 5 euros** (2 euros si vous êtes bénéficiaire de l'intervention majorée) sur votre quote-part lors de la 1^{ère} consultation annuelle dans cette spécialité.

> Par ailleurs, certaines personnes et certains patients souffrant de diabète de type 2 ou d'une insuffisance rénale peuvent s'inscrire dans le dispositif des **"trajets de soins"** et bénéficier ainsi d'avantages financiers supplémentaires. L'objectif est un meilleur suivi des soins et une coordination efficace entre soignants.

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements	
			AO (2)	BIM (3)
Médecin spécialiste non accrédité				
102815	consultation d'un spécialiste en anesthésie-réanimation	20,58	12,35	17,77
102093	consultation d'un spécialiste en cardiologie	31,43	18,86	28,77
102734	consultation d'un spécialiste en dermatovénérologie	28,66	17,20	25,56
102255	consultation d'un spécialiste en endocrino-diabétologie	55,86	40,36	52,53
102115	consultation d'un spécialiste en gastro-entérologie	31,43	18,86	28,77
102896	consultation d'un spécialiste en gériatrie	35,49	22,92	32,83
102314	consultation d'un spécialiste en hématologie clinique	55,86	40,36	52,53
102034	consultation d'un spécialiste en médecine interne	36,84	24,27	34,18
102174	consultation d'un spécialiste en neurologie ou neuropédiatrie	50,29	34,79	47,18
102211	consultation d'un spécialiste en neuropsychiatrie	43,10	27,60	40,18
102270	consultation d'un spécialiste en oncologie médicale	55,86	40,36	53,00
102071	consultation d'un spécialiste en pédiatrie	33,81	20,29	30,95
102130	consultation d'un spécialiste en pneumologie	33,00	19,80	30,34
102196	consultation d'un spécialiste en psychiatrie	43,10	27,60	40,17
102152	consultation d'un spécialiste en rhumatologie	51,07	35,57	47,47
102012	consultation d'un autre médecin spécialiste (gynécologue, ophtalmologue, orthopédiste...)	20,58	12,35	17,77
Médecin spécialiste accrédité				
102830	consultation d'un spécialiste en anesthésie-réanimation	24,02	15,79	21,21
102594	consultation d'un spécialiste en cardiologie	36,74	24,17	34,08
102756	consultation d'un spécialiste en dermatovénérologie	31,42	19,96	28,32
102874	consultation d'un spécialiste en endocrino-diabétologie	56,85	41,35	53,99
102616	consultation d'un spécialiste en gastro-entérologie	36,74	24,17	34,08
102911	consultation d'un spécialiste en gériatrie	38,53	25,96	35,87
102336	consultation d'un spécialiste en hématologie clinique	56,85	41,35	53,99
102550	consultation d'un spécialiste en médecine interne	40,05	27,48	37,39
102675	consultation d'un spécialiste en neurologie ou neuropédiatrie	53,76	38,26	50,65

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements	
			AO (2)	BIM (3)
Médecin spécialiste accrédité (suite)				
102712	consultation d'un spécialiste en neuropsychiatrie	46,15	30,65	43,23
102292	consultation d'un spécialiste en oncologie médicale	56,85	41,35	53,99
102572	consultation d'un spécialiste en pédiatrie	36,75	23,23	33,89
102631	consultation d'un spécialiste en pneumologie	38,53	25,33	35,87
102690	consultation d'un spécialiste en psychiatrie	46,15	30,65	43,23
102653	consultation d'un spécialiste en rhumatologie	55,10	39,60	51,50
102535	consultation d'un autre médecin spécialiste (gynécologue, ophtalmologue, orthopédiste...)	24,48	16,25	21,67
Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un spécialiste				
102491	au cours du week-end ou d'un jour férié (entre 8h et 21h)	8,58	5,15	7,73
102513	pendant la nuit (entre 21h et 8h)	18,60	11,16	16,74
Psychothérapie				
Séance psychothérapeutique au cabinet du psychiatre				
109513	une personne, 45 minutes minimum	70,71	53,04	63,64
109535	deux personnes, par personne, 60 minutes minimum (membres d'une même famille)	47,73	35,80	42,96
109550	à partir de la 3 ^{ème} personne, par personne, 60 minutes minimum	25,15	18,87	22,64
109572	un groupe de 8 patients maximum, 90 minutes, par personne	25,15	18,87	22,64
Séance psychothérapeutique au cabinet du psychiatre accrédité				
109631	une personne, 45 minutes minimum	74,18	56,51	67,11
109653	deux personnes, par personne, 60 minutes (membres d'une même famille)	49,54	37,61	44,77

(1) DMG = dossier médical global
(2) AO = Assuré ordinaire.
(3) Bim : Bénéficiaire de l'intervention majorée.

Honoraires et remboursements au 1^{er} janvier 2014

Prestations de dentisterie

Numéros de code		Prestations	Honoraires	Remboursements	
A (1)	B (2)			AO (3)	Bim (4)
Consultations à partir du 18^{ème} anniversaire					
301011	301022	Consultation au cabinet du dentiste	21,80	16,38	21,80
301055	301066	Supplément pour consultation d'urgence le WE, un jour férié ou au cours d'un service de garde organisé lors d'un pont (entre 8 et 21 h.)	9,33	7,00	9,33
301070	301081	Supplément pour consultation d'urgence de nuit (entre 21 et 8 h.)	20,22	15,17	20,22
301092	301103	Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en orthodontie	25,92	20,70	25,92
301114	301125	Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en parodontologie	25,92	20,70	25,92
301033	301044	Consultation au domicile du patient, à la demande d'un médecin	29,98	22,49	29,98
Traitements préventifs à partir du 18^{ème} anniversaire					
Examen buccal					
301593	301604	Examen buccal annuel jusqu'au 63 ^{ème} anniversaire	62,05	58,22	62,05
Nettoyage prophylactique, par trimestre, par quadrant chez des handicapés Numéros en ambulatoire : 301696 - 301711 - 301733 - 301755 - 301770					
			13,92	10,44	13,92
Détartrage, par année civile, par quadrant					
302153	302164	Quadrant supérieur droit	13,92	10,44	13,92
302175	302186	Quadrant supérieur gauche	13,92	10,44	13,92
302190	302201	Quadrant inférieur gauche	13,92	10,44	13,92
302212	302223	Quadrant inférieur droit	13,92	10,44	13,92
302234	302245	Plusieurs quadrants	13,92	10,44	13,92
Parodontologie à partir du 18^{ème} anniversaire					
301254	301265	Détermination de l'index parodontal une fois par année civile	23,67	17,76	23,67
Détartrage sous gingival, une fois toutes les trois années civiles, jusqu'au 50^{ème} anniversaire (5)					
301276	301280	Quadrant supérieur droit	41,76	31,32	41,76
301291	301302	Quadrant supérieur gauche	41,76	31,32	41,76
301313	301324	Quadrant inférieur gauche	41,76	31,32	41,76
301335	301346	Quadrant inférieur droit	41,76	31,32	41,76
301350	301361	Plusieurs quadrants	41,76	31,32	41,76
301372	301383	Examen buccal parodontal, une fois par année civile, jusqu'au 50 ^{ème} anniversaire	109,98	94,48	109,98
Soins conservateurs à partir du 18^{ème} anniversaire					
Traitement et obturation d'un canal d'une dent.					
304312	304323	Traitement et obturation d'un canal d'une dent	84,97	73,82	84,97
304533	304544	Traitement et obturation de deux canaux de la même dent	102,35	91,20	102,35
304555	304566	Traitement et obturation de trois canaux de la même dent	154,48	143,33	154,48
304570	304581	Traitement et obturation de quatre canaux ou plus de la même dent	204,69	193,54	204,69
Obturation(s) de cavité(s) d'une dent/restauration de dent définitive.					
304371	304382	Obturation(s) sur 1 face	29,82	22,37	29,82
304393	304404	Obturation(s) sur 2 faces	44,73	36,12	44,73
304415	304426	Obturation(s) sur 3 faces	59,65	51,04	59,65
304430	304441	Restauration partielle de dent définitive	74,56	64,53	74,56
304452	304463	Restauration complète de dent définitive	89,47	79,44	89,47
Honoraires complémentaires					
303590	303601	Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation de cavités et/ou restauration, par dent sur dents définitives	11,65	8,74	11,65
303612	303623	Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, par séance	11,65	8,74	11,65
303575	303586	Forfait pour traitement partiel d'urgence, dans un service de garde organisé	87,31	77,28	87,31
Extractions					
A partir du 18^{ème} anniversaire					
304754	304765	Ablation d'une racine d'une dent	33,78	25,34	33,78
304776	304780	Ablation de plusieurs racines de la même dent	45,04	33,78	45,04
A partir du 55^{ème} anniversaire					
304850	304861	Extraction d'une dent	36,30	27,23	36,30
304872	304883	Par dent supplémentaire, même quadrant, même séance	25,67	19,26	25,67
A partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire (6)					
304894	304905	Extraction d'une dent	36,30	27,23	36,30
304916	304920	Par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	25,67	19,26	25,67
Honoraires complémentaires pour suture de plaies après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s) (7)					
304931	304942	Une dent	17,19	12,90	17,19
304953	304964	Par dent supplémentaire, même quadrant, même séance	11,46	8,60	11,46

(1) A = Traitement en ambulatoire - (2) B = Traitement lors d'une hospitalisation - (3) AO = Assuré ordinaire - (4) Bim = Bénéficiaire de l'intervention majorée - (5) Sous certaines conditions. (6) Uniquement remboursable dans quelques situations d'exception - (7) Les prestations sont remboursées si elles sont cumulées à une extraction dentaire ou une section et extraction de racines, remboursables.

Prestations de logopédie

Voici les types de séances pratiquées en **logopédie**, les honoraires et les remboursements de l'Inami pour les logopèdes conventionnés. Pour des raisons pratiques, nous ne mentionnons pas toute la nomenclature ni les codes y afférents.

Pour obtenir le remboursement, le patient doit obtenir l'accord du médecin-conseil de sa mutualité et donc lui faire parvenir un formulaire de demande, la (les) prescription(s) du médecin, le bilan logopédique réalisé par un(e) logopède...

Les accords d'intervention de la mutualité peuvent être donnés pour 12 mois maximum pour un nombre de séances variable selon les pathologies. La durée totale du remboursement du traitement est de 24 mois.

Au-delà, il n'y a plus de remboursement pour la même pathologie (1). Il existe des exceptions à cette règle :
> Pour les personnes atteintes de troubles chroniques de la parole consécutifs à des maladies évolutives (sclérose en plaque, maladie de Parkinson, maladie de Hunting-

ton...) et en cas de surdité : pas de limitation dans le temps.

> Pour les personnes atteintes d'aphasie : remboursement porté à 4 ans maximum (480 séances).

> Pour les enfants porteurs d'une fente labio-palatine : entre 0 et 2 ans, accord unique de 30 séances, et entre 3 et 19 ans, 8 accords annuels de 75 séances.

> Pour les enfants dysphasiques : possibilité de prolonger au-delà des deux années pour autant que l'en-

Types de séances	Honoraires	Remboursements	
		AO	BIM
Examen initial avec rapport écrit	30,87	23,16	27,79
Examen d'évolution avec rapport écrit	44,11	33,09	39,70
Séance individuelle de 30 minutes	22,05	16,54	19,85
Séance individuelle de 60 minutes	44,11	33,09	39,70
Séance collective (par patient)	11,34	8,51	10,21

fant ne suive pas l'enseignement spécial et ce, jusqu'à l'âge de 17 ans révolus.

> Pour le traitement logopédique des troubles interceptifs dans le cadre d'un traitement orthodontique : limitation à 20 séances sur 12 mois. En principe, les séances durent 30 minutes. Des séances de 60 minutes

Vous trouverez ci-contre les prestations générales en dentisterie. L'orthodontie, la radiographie et les prothèses dentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

> Nous ne publions ici que les prestations de dentisterie pour les patients à partir du 18^{ème} anniversaire.

Pour les moins de 18 ans, à l'exception de l'orthodontie, toutes les prestations de dentisterie figurant dans la nomenclature sont **remboursées à 100%** des tarifs de la convention (honoraires consultables sur www.enmarche.be) (*). Pour eux, les soins dentaires sont donc totalement gratuits chez les dentistes qui appliquent les tarifs de la convention, donc toujours chez les dentistes conventionnés ou ceux qui le sont partiellement, pendant leurs heures de conventionnement.

> En ce qui concerne les adultes, les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (Bim) ont droit à un **remboursement de 100% des honoraires conventionnés** pour les consultations, les soins préventifs, les soins conservateurs et les extractions remboursées.

> Les dentistes non conventionnés ne doivent pas suivre les tarifs de la convention et peuvent réclamer des suppléments qui resteront entièrement à la charge du patient.

> Pour être **remboursé d'un détartrage en 2014**, l'adulte doit avoir bénéficié d'un remboursement pour soins dentaires en 2013. Dans le cas contraire, le remboursement sera de moitié : 5,22 euros par quadrant pour l'assuré ordinaire et 6,96 euros pour le bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM). L'assuré sera alors en règle pour l'année prochaine.

> Pour les plus de 18 ans, les radiographies sont remboursées à 75% pour l'assuré ordinaire et à 90% pour le BIM.

(*). Il s'agit des consultations, traitements préventifs, soins conservateurs, certaines extractions et obturations... A noter que pour les moins de 18 ans, deux examens buccaux sont remboursés par an, l'un pour le premier semestre, l'autre pour le second.

sont remboursées pour certaines pathologies (aphasie, bégaiement, dyslexie/dysorthographe/dyscalculie) à partir de l'âge de 10 ans.

(1) L'assurance complémentaire de la MC peut rembourser un traitement lorsque l'assurance obligatoire n'intervient pas (10 euros par semaine avec un maximum de 150 séances).

Honoraires et remboursements au 1^{er} janvier 2014

Prestations de kinésithérapie

Code ambulatoire	Code hôpital	Prestations	Honoraires	Remboursements tarif A				Remboursements tarif B			
				Conventionné		Non conventionné		Conventionné		Non conventionné	
				AO	BIM	AO	BIM	AO	BIM	AO	BIM
Prestations dispensées aux bénéficiaires atteints de pathologies courantes											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
560011		Séance normale (max 18/an)	22,26	16,37	19,87	12,28	19,87	17,90	20,59	13,43	20,59
560055		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	7,40	9,39	5,55	9,39	8,52	9,95	6,09	9,95
560092		Examen à titre consultatif	22,26	15,20	19,29	11,40	19,29	17,50	20,45	13,13	20,45
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
560313		Séance normale (max 18/an)	22,65	15,50	19,59	11,40	19,29	17,80	20,75	13,13	20,45
560350		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	7,13	9,40	5,13	9,10	8,47	10,10	6,13	9,80
560394		Examen à titre consultatif	22,65	14,31	19,01	10,53	18,71	17,08	20,44	12,59	20,14
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaires de personnes handicapées.											
560416		Séance normale (max 18/an)	13,23	8,30	10,80	6,23	10,80	10,18	12,05	7,64	12,05
560453		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	3,96	5,28	2,97	5,28	4,95	5,94	3,72	5,94
Prestations effectuées au bénéficiaire hospitalisé											
560501		Séance normale	22,26	13,96	18,17	10,47	18,17	17,12	20,27	12,84	20,27
Prestations effectuées dans un centre de rééducation fonctionnelle conventionné											
560534	560545	Séance normale (max 18/an)	17,34	10,88	14,16	8,16	14,16	13,34	15,79	10,01	15,79
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaires de personnes âgées											
560571		Séance normale (max 18/an)	13,23	8,30	10,80	6,23	10,80	10,18	12,05	7,64	12,05
560615		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	3,96	5,28	2,97	5,28	4,95	5,94	3,72	5,94
Prestations dispensées au patient palliatif à domicile											
564211		Séance normale	22,65	22,56	22,56	16,70	22,26	22,56	22,56	16,70	22,26
Prestations dispensées aux bénéficiaires atteints de pathologies lourdes											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
560652		Séance normale	22,26					17,90	20,59	13,43	20,59
560733		Examen à titre consultatif	22,26					17,90	20,59	13,43	20,59
560755		Séance spécifique	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639332		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639494		Lymphoedème, 120 minutes	71,58					57,56	66,19	43,13	66,19
562332		Séance 45 minutes	33,13					26,64	30,64	19,98	30,64
562413		Séance 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
561013		Séance normale	22,65					18,20	20,59	13,43	20,59
561094		Examen à titre consultatif	22,65					18,20	20,59	13,43	20,59
561116		Séance spécifique	39,04					31,38	36,04	23,31	35,74
639391		Lymphoedème, 60 minutes	39,04					31,38	36,04	23,31	35,74
639553		Lymphoedème, 120 minutes	71,97					57,86	66,49	43,17	66,19
562391		Séance 45 minutes	33,52					26,94	30,64	19,98	30,64
562472		Séance 60 minutes	39,42					31,66	36,32	23,31	35,74
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes handicapées											
561131		Séance normale	13,23					10,64	12,24	7,98	12,24
561212		Séance spécifique	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639413		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639575		Lymphoedème, 120 minutes	71,56					57,56	66,19	43,17	66,19
Prestations effectuées au bénéficiaire hospitalisé											
561245		Séance normale	22,26					17,90	20,59	13,43	20,59
561304		Séance spécifique	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639446		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639601		Lymphoedème, 120 minutes	71,58					57,56	66,19	43,17	66,19
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes âgées											
561352		Séance normale	13,23					10,64	12,24	7,98	12,24
639472		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639634		Lymphoedème, 120 minutes	71,58					57,56	66,19	43,13	66,19
Prestations effectuées aux bénéficiaires se trouvant dans une des situations fonctionnelles de la liste F (2)											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
563010	563614	Séance normale (max 60/an)	22,26	16,78	20,14	12,59	20,14	17,90	20,59	13,43	20,59
563054	563651	Séance normale (3)	libre (1)	8,17	9,80	6,13	9,80	8,71	10,02	6,54	10,02
	564270	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	22,26	13,36	17,81	10,02	17,81	16,70	20,04	12,53	20,04
	639656	Lymphoedème 45 minutes	33,13	24,98	29,97	18,74	30,64	26,64	30,64	19,98	30,64
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
563312	563916	Séance normale (max 60/an)	22,65	17,08	20,44	12,59	20,14	18,20	20,89	13,43	20,59
563356	563953	Séance normale (3)	libre (1)	8,47	10,10	6,13	9,80	9,01	10,32	6,54	10,02
	564336	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	22,65	13,66	18,01	10,02	17,81	17,00	20,34	12,53	20,04
	639715	Lymphoedème 45 minutes	33,52	25,28	30,27	18,74	29,97	26,94	30,94	19,98	30,64
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes handicapées											
563415	564012	Séance normale (max 60/an)	13,23	9,98	11,97	7,49	11,97	10,64	12,24	7,98	12,24
563452	564056	Séance normale (3)	libre (1)	5,51	6,61	4,14	6,61	5,87	6,75	4,41	6,75
	564351	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	13,23	7,94	10,59	5,96	10,59	9,93	11,91	7,45	11,91
	639730	Lymphoedème 45 minutes	17,30	13,04	15,65	9,78	15,65	13,91	16,00	10,44	16,00
Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes âgées											
563496	564093	Séance normale (max 60/an)	13,23	9,98	11,97	7,49	11,96	10,64	12,24	7,98	12,24
563533	564130	Séance normale (3)	libre (1)	5,51	6,61	4,14	6,61	5,87	6,75	4,41	6,75
	564373	Séance normale (61 ^{ème} à 80 ^e)(4)	13,23	7,94	10,59	5,96	10,59	9,93	11,91	7,45	11,91
	639752	Lymphoedème 45 minutes	17,30	13,04	15,65	9,78	15,65	13,91	16,00	10,44	16,00
Prestations effectuées dans le cadre de la kinésithérapie périnatale (max 9 par grossesse, hors hospitalisation)											
Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé											
561595		Séance normale	22,26	15,20	19,29	11,40	19,29	17,50	20,45	13,13	20,45
Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire											
561654		Séance normale	22,65	14,33	19,01	10,53	18,71	17,08	20,44	12,59	20,14
Prestations effectuées en hospitalisation de jour											
564255		Séance unique	12,76	7,66	10,21	5,75	10,21	9,57	11,49	7,18	11,49

Les remboursements en kinésithérapie

> Le tarif A est le tarif ordinaire, général. Le tarif B s'applique pendant les trois mois qui suivent une opération chirurgicale lourde ou un séjour en réanimation. Il s'applique également aux patients atteints de certaines affections graves (myopathie, sclérose en plaques, mucoviscidose, etc.), après accord du médecin-conseil.

> A une prestation identique correspond un remboursement plus ou moins élevé selon que le kinésithérapeute est conventionné ou pas.

> Le remboursement est plus élevé pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (Bim) que pour les assurés ordinaires (AO).

Les types de prestations

> La séance normale de traitement est d'une durée globale moyenne de 30 minutes (20 minutes en résidence communautaire). La grande majorité des prestations sont de ce type.

> La séance spécifique, de minimum 60 minutes, concerne uniquement les jeunes patients atteints d'une infirmité motrice cérébrale.

Le nombre de séances

Le médecin peut prescrire le nombre de séances qu'il estime nécessaire pour un bon traitement. Mais un nombre maximum est fixé par an pour les séances normales. Ce nombre varie d'après la pathologie (voir tableau). Au-delà, le remboursement est moindre.

Remarques

Pour ne pas alourdir le tableau, plusieurs numéros de codes de la nomenclature n'ont pas été repris. Il s'agit notamment des prestations effectuées au cabinet du kiné, situé dans un hôpital ou dans un service médicalisé. Les honoraires et remboursements sont identiques que dans un cabinet situé hors hôpital.

Nous n'avons pas repris non plus "l'examen kinésithérapeutique du patient avec rapport écrit" (réalisé dans les cas de pathologies lourdes et les situations de la liste F) dont l'honoraire est remboursé intégralement sauf pour l'assuré ordinaire qui a consulté un prestataire non conventionné.

Enfin, un remboursement des séances de drainage lymphatique (60 et 120 minutes) est accordé aux personnes atteintes de pathologies lourdes et aux personnes se trouvant dans une des situations fonctionnelles de la liste F. Cette liste est consultable sur le site www.inami.fgov.be (dispensateurs de soins)

(1) L'honoraire est libre mais ne peut être supérieur à celui fixé pour la séance individuelle de type 1 correspondante. (2) Les codes mentionnés dans cette catégorie de prestations (liste F) renvoient dans la 1^{ère} colonne, aux situations aiguës et dans la 2^{ème} colonne, aux situations chroniques. (3) Au-delà des 60 séances par an. (4) Les patients chroniques peuvent bénéficier de max. 20 séances supplémentaires, si le max. de 60 séances a été épuisé.

Honoraires et remboursements au 1^{er} janvier 2014

Soins infirmiers

Pour des raisons pratiques, ne sont pas mentionnées dans ce tableau les prestations de soins infirmiers effectuées au cabinet de l'infirmier ou à la résidence communautaire de personnes handicapées, dans une maison de convalescence ou dans un centre de jour pour personnes âgées. Les honoraires et rem-

boursements mentionnés sont applicables pour les prestataires qui ont signé la convention en soins infirmiers. Les prestataires non conventionnés sont libres de fixer leurs honoraires. Pour leurs prestations, le remboursement est moins élevé. Les honoraires forfaitaires par journée de soins pour des pa-

tients lourdement dépendants et des patients palliatifs ainsi que les remboursements y correspondant varient selon les forfaits. Ceux-ci sont déterminés selon le niveau de dépendance du patient pour les actes de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger, aller à la toilette, se déplacer...).

Prestations effectuées au domicile ou à la résidence du bénéficiaire

	Prestations effectuées en semaine			Prestations effectuées durant le week-end ou un jour férié				
	Honoraires	Remboursements		Numéros de code	Honoraires	Remboursements		
		AO (1)	Bim (1)			AO (1)	Bim (1)	
Séances de soins infirmiers								
Prestations de base								
425014	Première prestation de base de la journée de soins	3,93	2,93	3,68	425412	5,40	4,05	5,15
425036	Deuxième prestation de base de la journée de soins	3,93	2,93	3,68	425434	5,40	4,05	5,15
425051	Troisième prestation de base ou plus de la journée de soins	3,93	2,93	3,68	425456	5,40	4,05	5,15
Prestations techniques de soins infirmiers								
425110	Soins d'hygiène (toilettes)	5,22	3,92	5,22	425515	7,85	5,89	7,85
423054	Administration des médicaments par voie intraveineuse	2,38	1,79	2,38	423253	3,59	2,70	3,59
423076	Administration des médicaments par voie intramusculaire, hypodermique	2,17	1,63	2,17	423275	3,27	2,46	3,27
423091	Administration de médicaments en plusieurs sites d'injection	2,27	1,71	2,27	423290	3,43	2,58	3,43
424255	Surveillance de plaie avec pansement bioactif	2,17	1,63	2,17	424410	3,27	2,46	3,27
424270	Application de pommades ou d'un produit médicamenteux	2,17	1,63	2,17	424432	3,27	2,46	3,27
424292	Application de collyre et/ou de pommade ophtalmique en phase postopératoire	2,17	1,63	2,17	424454	3,27	2,46	3,27
424314	Thérapie de compression : application de bandage(s), pansement(s) de compression, application et/ou enlèvement de bas	2,17	1,63	2,17	424476	3,27	2,46	3,27
424336	Soins de plaie(s) simples	6,53	4,90	6,53	424491	9,79	7,35	9,79
424351	Soins de plaie(s) complexes	7,87	5,91	7,87	424513	11,46	8,60	11,46
424373	Soins de plaie(s) spécifiques	12,98	9,74	12,98	424535	19,46	14,60	19,46
424395	Visite d'une infirmière relais pour des soins de plaie(s) spécifiques	12,53	9,40	12,53	—	—	—	—
425176	sondage vésical, instillation vésicale, lavage de vessie	3,60	2,70	3,60	425574	5,40	4,05	5,40
425191	soins aseptiques de vulve, irrigation vaginale, aspiration des voies respiratoires	3,27	2,46	3,27	425596	4,90	3,68	4,90
425213	lavement et/ou administration de solution médicamenteuse par une sonde rectale, tubage et drainage gastro-intestinal, lavage intestinal, nutrition entérale	3,27	2,46	3,27	425611	4,90	3,68	4,90
424874	Préparation hebdomadaire de médicaments administrés par voie orale	10,58	7,94	10,58	—	—	—	—
425390	Plafond journalier	17,11	12,84	16,86	425795	25,55	19,17	25,30
Honoraires forfaitaires par journée de soins pour des patients lourdement dépendants								
425272	forfait A	17,11	12,84	16,86	425670	25,55	19,17	25,30
425294	forfait B	32,98	29,69	32,73	425692	48,97	44,08	48,72
425316	forfait C	45,12	40,61	44,87	425714	67,19	60,48	66,94
Prestations techniques spécifiques de soins infirmiers								
425375	Honoraire forfaitaire par journée de soins comprenant un ou plusieurs actes dont la mise en place des perfusions, administration de l'alimentation parentérale...	39,97	29,98	39,97	425773	59,96	44,97	59,96
423113	Mise en place d'un cathéter à demeure	39,97	29,98	39,97	423312	39,97	29,98	39,97
421072	Retrait d'un cathéter à demeure	37,29	27,97	37,29	421094	37,29	27,97	37,29
427416	Remplacement d'une sonde vésicale sus-pubienne à ballonnet	10,30	7,73	10,30	427431	15,45	11,59	15,45
427475	Remplacement d'une sonde de gastrostomie à ballonnet	10,30	7,73	10,30	427490	15,45	11,59	15,45
427534	Suivi lors de l'utilisation d'une pompe pour administrer une analgésie chronique	13,18	13,18	13,18	427556	20,15	15,12	20,15
Honoraires forfaitaires par journée de soins pour les patients palliatifs								
427011	forfait PC	64,53	64,53	64,53	427092	96,25	96,25	96,25
427033	forfait PB	52,58	52,82	52,28	427114	78,27	78,27	78,27
427055	forfait PA	48,71	48,71	48,71	427136	72,72	72,72	72,72
427173	forfait PP	48,71	48,71	48,71	427195	72,72	72,72	72,72
427070	forfait PN (honoraires supplémentaires)	31,60	31,60	31,60	427151	47,54	47,54	47,54
Honoraires forfaitaires pour les prestations dispensées aux patients diabétiques								
423135	Constitution du dossier infirmier spécifique au patient diabétique	31,33	31,33	31,33	—	—	—	—
423150	Education individuelle aux soins autonomes du diabétique	93,97	93,97	93,97	—	—	—	—
423172	Présence d'un infirmier référent lors de l'éducation individuelle	37,59	37,59	37,59	—	—	—	—
423194	Education individuelle avec explications sur la pathologie	31,33	31,33	31,33	—	—	—	—
423216	Forfait pour le suivi du patient après l'éducation aux soins autonomes	12,53	12,53	12,53	—	—	—	—
423231	Suivi d'un patient qui ne passe pas aux soins autonomes	0,31	0,31	0,31	423334	0,31	0,31	0,31
Consultation infirmière								
429015	Consultation infirmière dans le cadre des soins à domicile	24,86	24,86	24,86	—	—	—	—
424896	Avis et concertation en vue de la préparation hebdomadaire de médicaments (voie orale)	23,28	23,28	23,28	—	—	—	—

(1) AO = Assuré ordinaire. Bim = Bénéficiaire de l'intervention majorée

Prestations des sages-femmes

Numéros de code	Prestations	Honoraires semaine (1)	Remboursements	
			AO - Bim	
Soins Prénatals				
422030	Première séance individuelle d'obstétrique (minimum 60 minutes)	36,22	36,22	
422052	Séance individuelle d'obstétrique (séances suivantes) (minimum 30 min.)	25,87	25,87	
422096	Préparation individuelle à l'accouchement	17,25	17,25	
422111	Préparation collective de 2 à 5 femmes enceintes (par femme enceinte)	13,80	13,80	
Accouchements				
422575	Assistance pendant la phase de travail en cas d'accouchement à domicile	198,36	198,36	
422634	Assistance pendant la phase de travail en hospitalisation de jour	198,36	198,36	
422225	Accouchement à l'hôpital par une sage-femme du service	198,36	198,36	
422656	Accouchement effectué par une sage-femme à domicile	241,48	241,48	
422671	Accouchement effectué par une sage-femme en hospitalisation de jour	241,48	241,48	
Soins Postnatals (jusqu'à 1 an après l'accouchement)				
422796	Le jour de l'accouchement (possible 2 X)	36,22	36,22	
422774	Pendant les 3 jours suivants (1 X /jour)	60,37	60,37	
422811	1 ^{ère} consultation d'allaitement maternel	38,81	38,81	
422855	Consultation de suivi autour de l'allaitement maternel	32,77	32,77	

(1) Des honoraires plus élevés (50%) sont appliqués le WE et les jours fériés.

La sage-femme est compétente pour surveiller, soigner et conseiller la femme pendant la grossesse, l'accouchement et après la naissance de son enfant jusqu'à son premier anniversaire. La majorité des sages-femmes travaillent en milieu hospitalier mais de nombreuses exercent comme indépendantes pour déployer leur art de manière globale, y compris à domicile.

La sage-femme donne des cours de préparation à la naissance, effectue les contrôles médicaux et peut prescrire certains médicaments. Elle accompagne la future maman tout au long de la phase de travail. Elle peut procéder à l'accouchement normal, sous sa propre responsabilité, que ce soit en maternité, en maison de naissance ou à la maison.

Après l'accouchement, elle prend soin de la maman et de son bébé, la conseille en matière d'allaitement maternel, propose des cours de gymnastique postnatale et réalise la rééducation du périnée.

Si la sage-femme est conventionnée, le remboursement de ses prestations est de 100% (en cas de non-conventionnement, il est de 75%). Pour les préparations à l'accouchement, les honoraires sont libres afin de tenir compte des approches proposées (haptonomie, chant prénatal, yoga, sophrologie...).

Chaque patiente a droit à un quota de prestations remboursées selon les prestations (par exemple 12 consultations prénatales).

Nous publions ci-contre les principales prestations réalisées par les sages-femmes.

» Plus d'infos et nomenclature complète sur www.sage-femme.be Tél.: 0497/25.80.22.

Crise

La santé des Européens en péril

Les politiques d'austérité menées en Europe démantèlent les systèmes publics de santé et la protection sociale. La dégradation de l'état de santé d'une partie croissante de la population en est un indicateur. Un vaste réseau européen d'associations, de syndicats et de plateformes tire la sonnette d'alarme et lance un manifeste à la veille des élections européennes.

La crise, par les dégâts sociaux et sanitaires qu'elle engendre, augmente les besoins de soins de santé et de protection sociale. Mais au même moment, les politiques d'austérité censées résoudre cette crise réduisent les possibilités d'accéder aux soins. Conséquence ? La crise sanitaire et sociale s'accroît. "Tel est le cercle vicieux dans lequel sont enfermés les peuples d'Europe", constate le Réseau européen de lutte contre la privatisation et la commercialisation de la santé et de la protection sociale. "Les soins agissent pour 25% dans l'état de santé de la population et les déterminants que sont le logement, le travail, l'alimentation... interviennent pour 75%. De toutes parts, la situation s'est brutalement aggravée ces dernières années un peu partout en Europe", expliquait Yves Hellendorf, membre de la Plateforme belge "Santé et solidarité" (1), lors du lancement de la campagne de mobilisation du Réseau européen, le 7 février dernier à Bruxelles. Les délégations venues ce jour-là de toute l'Europe ont pu en témoigner. Ainsi, en Grèce, par exemple, plusieurs clignotants sont au rouge : réapparition

d'infections comme la malaria ou la tuberculose, régression de la vaccination, augmentation de la mortalité périnatale...

"L'Organisation mondiale de la santé (OMS) constate elle-même les dégâts et l'aggravation des inégalités sociales de santé, mais les Etats poursuivent leurs politiques d'austérité contre vents et marées", dénonce le Réseau.

Epidémie de privatisations

Dans son manifeste, nombreux exemples à l'appui, le Réseau européen démonte les mécanismes qui, d'un bien commun pour toute la population, transforment progressivement la santé en objet d'un marché concurrentiel. Il pointe tout particulièrement la responsabilité de l'Europe. En effet, sur la base des deux principes fondateurs que sont la libre concurrence et la libre circulation des personnes, des biens et des services, l'Union européenne (UE)

L'Union européenne ouvre largement les portes du secteur de la santé aux entreprises commerciales.

ouvre largement les portes du secteur de la santé aux entreprises commerciales. Par ailleurs, les politiques d'austérité impulsées ou imposées par l'UE se traduisent par une réduction

massive des financements publics et solidaires des systèmes de santé. Les conséquences – et leur degré de gravité – sont variables selon les pays mais la tendance commune est à la dégradation de la couverture sociale, au report du coût des soins sur les usagers et à une dualisation du secteur de la santé.

Le désengagement public permet en effet aux fonds d'investissements et autres holdings de s'engouffrer dans le marché de l'assurance santé complémentaire. C'est le cas aux Pays-Bas, par exemple, où de nouvelles lois ont mis en œuvre un financement assurantiel privé couvrant des paquets de soins. Comme les primes sont adaptées au risque individuel, la rentabilité du système est garantie aux actionnaires. "La spécialisation des groupes commerciaux autour des pathologies les plus lucratives laisse les moins 'rentables' de celles-ci aux opérateurs publics", observe le Réseau.

Autre phénomène inquiétant : la privatisation, parfois à grande échelle, qui a cours dans le secteur hospitalier. Ainsi, en Allemagne, en quinze

ans, la proportion des hôpitaux privés a doublé pour atteindre 33%, alors que le nombre total des hôpitaux a diminué de 11%.

Les cheveux gris attractifs

L'insuffisance des financements publics conduit aussi de nombreux gestionnaires d'hôpitaux, même publics, à sous-traiter des services logistiques (nettoyage, cuisine...) mais aussi des activités diagnostiques (radiologie, laboratoire...). "Dans le même temps, les firmes pharmaceutiques, les producteurs de matériel ou d'appareils médicaux soutirent une part non négligeable des moyens qui devraient être mis à disposition du bien-être de la population, au profit de leurs actionnaires", accuse le Réseau qui constate que la commercialisation gagne aussi du terrain dans le secteur des maisons de retraite, le business de "l'or gris" attirant de grands groupes immobiliers et financiers.

Changer l'Europe

En publiant son manifeste à quelques mois des élections européennes, le Réseau entend alerter les citoyens et les professionnels de la santé sur les conséquences de la politique de privatisation/commercialisation qui envahit le secteur de la santé. Il nous invite à interpeller les candidats aux élections européennes en leur demandant quel modèle de protection sociale ils défendent. "La santé n'est pas une marchandise. Il est d'ailleurs scientifiquement et économiquement démontré que le système non marchand, solidaire et universel, est largement plus efficace que le système privé marchand", assure le Réseau.

// JD

>> Le Manifeste européen est consultable sur www.sante-solidarite.be • 02/209.23.64

Coopération

"Les mouvements sociaux, ça bouge!"

Après le travail décent et le droit à la santé, Solidarité mondiale lance une nouvelle campagne de sensibilisation. Son thème : les mouvements sociaux. L'ONG du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) souligne ainsi l'importance de voir émerger, au Nord comme au Sud, une société civile qui pèse dans les débats.

"Si aujourd'hui vous conduisez vos enfants à l'école, c'est parce que des parents les ont sortis de l'usine." En lettres capitales, cette phrase traverse la photographie de Lewis Hine, photographe américain qui dénonçait, au début du 20^e siècle, les conditions de travail des ouvriers et le labeur des enfants. Le message fait mouche. Il est percutant parce qu'il rappelle les difficiles conditions de travail endurées par les ouvriers au fort de l'industrialisation belge, il n'y a pas si longtemps. Cette phrase et cette photo font émerger des mots tels que "revendication", "grève" ou encore "mobilisation générale".

Avec cette affiche, Solidarité mondiale rappelle les acquis durement obtenus, notamment grâce à l'action des mouvements sociaux. Le suffrage universel, la semaine des 40 heures, les congés payés, le salaire minimum garanti... n'auraient peut-être pas vu le jour si les pavés n'avaient pas été foulés, hiver comme été, par des hommes et des femmes mobilisés au sein d'un projet

commun, capables de porter, au nom de la collectivité, leurs revendications auprès du patronat et du monde politique.

Des mouvements mis à mal

Si la société civile a pris sa place en Occident, c'est loin d'être le cas partout dans le monde. À vrai dire, il semble que la reconnaissance et la marge de manœuvre des mouvements sociaux soient fort inégales selon leur positionnement géographique. Dans les pays développés, les syndicats, même si ça ne se passe

pas sans difficultés, sont invités aux tables de négociations et y défendent les intérêts de leurs membres. Dans les pays en développement, par contre, leurs représentants sont souvent intimidés, fréquemment muselés et parfois incarcérés si leurs revendications déplaisent. C'est le cas actuellement au Cambodge où 21 syndicalistes sont emprisonnés pour avoir demandé, lors d'une manifestation – lourdement réprimée par les autorités –, une hausse du salaire minimum des travailleurs du textile de 80 à 160 dollars, montant nécessaire pour assurer une vie décente.

La clé du changement

Face à ces inégalités criantes, Solidarité mondiale entend défendre l'émergence et la reconnaissance des mouvements sociaux à travers le monde. Notamment parce que l'ONG les considère comme un fabuleux moteur de développement. "Notre vi-

sion de la coopération, précise Arnaud Gorge-mans, ce n'est pas donner un poisson à une homme pour qu'il mange un jour. Ce n'est pas non plus lui apprendre à pêcher pour qu'il mange toute sa vie. C'est aider cet homme à s'organiser pour faire valoir ses droits économiques, sociaux et culturels. Et le coordinateur de Solidarité mondiale de préciser : Plus que la charité ou la condescendance, les mouvements sociaux sont la clé du changement."

Une vision partagée par Alda Greoli, Secrétaire nationale de la Mutualité chrétienne et vice-présidente de Solidarité mondiale : "Sans mouvement social, la coopération reste juste un moyen économique de croissance. Avec le mouvement social, cela devient un vrai projet de société démocratique"(1).

La visibilité de la campagne

La stratégie de communication mise en œuvre par Solidarité mondiale s'organisera selon deux phases. La première consiste à démontrer l'utilité des mouvements sociaux en mettant en avant les acquis sociaux obtenus dans le passé. De là, les affiches qui interpellent. L'ONG propose également des formations sur ce thème à toutes ses organisations partenaires

"Plus que la charité ou la condescendance, les mouvements sociaux sont la clé du changement."

comme Vie féminine, la Mutualité chrétienne, les Équipes populaires, la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne)...

Ensuite, la deuxième phase mettra le focus sur

les mobilisations nécessaires aujourd'hui au niveau mondial, au Nord comme au Sud. Des actions concrètes seront menées sur le terrain. Par exemple, pour commémorer le premier anniversaire du drame qui s'est joué au Bangladesh dans l'industrie textile, où plus de 1.100 travailleurs sont morts dans l'effondrement de leur immeuble, une action d'interpellation des marques de l'habillement aura lieu le 24 avril. Des actions de sensibilisation auront aussi lieu lors de la semaine internationale à la fin du mois de mars, avec l'accueil de partenaires africains de l'ONG à Verviers, Liège, Tournai et Mons.

Officiellement, la campagne est lancée, avec son mot d'ordre : "Vous avez un pouvoir, ne le sous-estimez pas!"

// MaC

>> Plus d'infos sur la campagne : www.solmond.be • 02/246.38.81

(1) "Faire mouvement social" dans Ici et là-bas n°91, avril-mai-juin 2013.

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 Code BIC ou SWIFT : BPOT BE BI. au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée. de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 7/03 pour l'édition du 20/03 ; le vendredi 21/03 pour l'édition du 3/04.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

Porsche carrera 4S type 996, gris mét., 2003, full opt., échap. sport, sièg. élect./chiff., toit ouvr., GPS alarm, rcd, int.cuir rouge/alu, compt. blancs xénon, 35.000E, ss. disc. 0474-866772. (A49741)

Av: Skoda Fabia 1,2L, TD, année 04/2012, 27.000km. 0477-54.10.26. (A49809)

Camping

Middelkerke, caravane résidentielle, 2ch, 4p., 2 min. de la plage, tt. conf. 069-22.18.25. (C49804)

Divers

Av: cadre de marche extérieur neuf, pas servi: 190E, fauteuil releveur élect. neuf, peu servi: 800E, suréleveur wc à fixer: 100E. 0475-26.74.37. (D49680)

Ateliers créatifs, les cartons créatifs, conv. et économ., réaliser mbles. en carton et objets décor. à base de cartons recyclés. 0474-18.71.55 Christine - lescartonscreatifs@outlook.com (D49851)

Av: livres Artis cuisine, séries Gourmets + 4 saisons, coffret Fama + fiches Solo, faire offre. 0473-71.98.04-04-247.04.24. (D49838)

Av: machine à coudre Singer, type "inspiration", jamais servi, 130E, enlèvement à Tiffon ou Liège. 043-88.13.01 ap.17h. (D49844)

Cherche pers. qui voudrait tricoter 2 débardeurs pour ma maman, modèle simple, laine fournie, prix à convenir, rég. Namur ou Bruxelles. 0472-51.53.93 le soir. (D49848)

Av: service de verres en cristal taillés du Val-St-Lambert, année 60, 43 pces., flûtes, verres eau, vin rouge et blanc, faire offre. 0476-55.97.38. (D49799)

Garnissage en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, canage, rempaillage, Maison Didot à Mozet. 081-40.04.80. (D49826)

Cherche correspondant pour échange timbre poste, France, Luxembourg et Espagne. 068-33.52.44. (D49736)

Artisan, bûcheron-grimpeur, élaque ou démonte les arbres, broyage des branches, enregistré et assuré, déplacement gratuit en Belgique. www.elagage.be - 0477-39.55.40. (D49775)

Av: 1 photocopieuse HP3524, neuve, jamais servi, garantie, 50E. 0477-87.95.45. (D49776)

Av: fauteuil géométrique sur roues et pose-pieds "Vermeir", très peu servi, perroquet à poser au sol, tribune, appui releveur, rehausseur de buste. 061-61.13.42-0495-32.11.89. (D49687)

Antiquités à v. 1 serv. à dîner gr. bouquets de Boch frères, 1898, env.41p., gd. souprière: 300E, meubl. biblio. 2 port. ver., 5 tir., 6 planch., 170H x 150L: 120E. 081-83.45.59 (Fernelmont) (D49794)

Av: La Bible du pharmacien de Dorvault "L'Officine" ou répertoire général de pharmacie pratique, 13e édit. de 1894, excellent état. Que m'offrez-vous? 04-388.39.54. (D49782)

Av: vase en cristal VSL, vase Delft, vase de Chine, service liqueur cristal, 1 nettoyeur vapeur, neuf, susp. élect. (globe) etc... petite brocante. 04-250.48.67. (D49800)

50 tricoteuses pour orphelinat au congo cherchent laine. 087-47.41.51 Me. Moreau. (D49802)

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres de 14-18 & 39-45, aidez-nous à transmettre la mémoire. 0475-97.31.14. (D49654)

Av: +/- 12m3 de pierres de sable, recherche neuf ou occasion, 2 livres de Alfred Gallegé "Le sire de Bitremont" et "Le Curé des Pourcèaux". 069-777.71.81 - 0472-47.07.06 (Peruwelz-Hainaut). (D49818)

Av: cse. décès, 1 poêle Zibro-Kamin, serv. 2x, 1 relax cuir beige, 1 radiateur bain d'huile, 1 billot boucherie, 1 bureau ancien, prix à convenir. 0477-42.50.93 ap.18h. (D49826)

Av: scooter médical, occasion, ayant peu servi, 800E, prix à discuter. 082-22.37.81 (Dinant). (D49775)

Emploi

Dame 60 ans, exp. services pers. âgées, cherche empli garde-malade, ttes. rég. 0472-27.58.63. (E49852)

Immersion en famille avec jeunes néerlandophones de 10 à 18a. durant ts. congés scolaires, réciprocité, organisation de la Ligue des Familles. 067-21.33.57 (Me. Ch. Bertrand). (E49713)

Immobilier

Av: Knokke-Heist, Laguna Beach, studio 4p. mblé, multiprop. 15/3-30/4, kitch.-liv., ch. sdb, wc sép., terr.pl.sud, empl.gar., acc. pisc.priv.chiff., plag.priv., 700m mer. 0477-31.85.41. (I49798)

Fr: Aveyron, Est d'Albi, ds hameau, grange monastique et tour rest. ds esprit architect., supvue vallée Tarn, sup.tot.500m2, habit.170m2, sàm, cuis.ouv., sdd, pisc... 450.000E. 0472-970350. (I49845)

Location

Dame seule, cherche mais. ou appart. à louer août, région Mons de préférence, prix raisonnable, 550E. 065-66.00.20 le soir. (L49784)

Forest, bel appt. lumineux, 3e ét., 50m2, 1-2p, 1ch., cuis.sem.ég., salon, sdb, 500E/mois (pas de chges.), gaz-élect. à chge du locataire, 2 mois de garantie, libre. 0499-62.29.81. (L49830)

Mobilier

Av: meuble de coin chêne massif, pouvant servir pour tv ou bar, H: 2m, coin: 1m x 1m, 4 portes, fabrication artisanale, prix à débattre. 0472-18.76.10. (M49796)

Av: lit avec matelas "Sanitized-Maclean 090200", sommier relaxif réglable, lit chêne clair, ét. impeccable. 400E, armoire de coin avec vitrine, H:2,10m, 80E. 0496-23.86.29. (M49786)

Av: sàm chêne massif rustique, comprenant: 1 table ep. 6cm, 6 chaises, 3 meubles 1m de larg. dont 1 vitrine. 069-66.59.95. (M49846)

Av: bahut 4 portes + table avec allonges et 6 chaises (assise en paille), le tout en chêne massif, peut-être vendu séparément. 0497-84.51.99. (M49834)

Villégiature (Belgique)

Ard. gîte rural/bord de l'Ourthe, ds. anc. ferme, très calme, vue imprenable, nbr. prom., vtt., kayak. 084-47-70-01 - www.fermedejupille.com (I49778)

Coxyde, bel appt. vue direct/mer, sans vis-à-vis, 2ch., cuis.ég., lumineux, spacieux, tv, micro-onde, prix inter., sem.-qz.-mois. 02-653.18.86 - 0477-17.36.72. (I49712)

Cousteumont, Neufchâteau, 2 gîtes 3 épis, ds. ferme bio en activité, idéal pr famille avec enfnts., 4-6p, découvrir et soigner les animaux, apt: 139E. 0494-22.06.03. (I49842)

Coxyde digue, carnaval, appt. vue mer, 4p., 5e ét., 2ch., sdb, vue mer, 360E/sem. ch. c., 50m plage, appart. 1e ét., 250E/sem., photos/dem. 0479-41.54.43. (I49811)

Coxyde, St-Idesbald, part. loue villa au calme, tt. c., 4ch., sdb, douche sép., carnaval, 2ème sem. Pâques, w-e, sem., qz. 010-24.34.28 - 0475-61.10.52. (I49766)

Westende, studio 4p., 6e ét., asc., vue sur mer et tennis, tv. 064-33.00.71 - 064-36.65.49 - 0498-29.47.21. (I49791)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte de rêve, 3 épis, jusq. 9p., 3ch., 2sdb, cuis.sup.ég., terr. jard., pkg., Internet, prom. balisées, proch lacs, sp. nat. www.giteletilleul.be - 0477-79.67.71 (I49602)

Ostende (Casino), appart. 2ch., gar, tv, dvd, à 20 mètres de la plage. 083-21.51.78 - 0479-43.69.37. (I49781)

Coxyde, grd.rez, 8p., 3ch., 50m. dig., hyp.ég., prox.cent., we:140E, carnay:350E, Pâq./été:650E/s. chq.comp., mai/juin/sept:300E, Touss:450E, aut.pér: 250E/s, aussi villa 14p. 0479-49.86.11. (I49717)

Westende digue, appart. 3ch., 7p., conf., spac., sup. vue, w-e, sem., mois, poss. garage. 069-54.77.89 - 0470-65.42.90. (I49792)

Westende, à l. tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2e ét., 4p., 1ch. sép., tv, num., tt. conf., asc., libre Pâques et svts. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (I49625)

La Panne, appart. avec garage, face à la mer, centre de la digue, 2ch., tt. conf., très lumineux, se loue tte l'année du samedi au samedi, de 350E à 620E/sem. 010-88.04.24 ou 0477-74.28.62. (I49770)

Séjour en ardenne, Prella-Tenneville, chalet 6p., prox. La Roche-en ard., Bastogne, en pleine nature, proche Ourthe et forêt. www.chalet-gite-lesfourgeres.com - 0474-27.14.13 (I49841)

St-Idesbald digue, appt. ent. rén., 2e ét. avec asc., 4p., 1ch., living avec canapé lit et tv et dvd, cuis. sup. ég., salle de douche et wc sép., w-e., sem. ou qz. 0477-37.83.23. (I49801)

Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nbr. prom., vélo, vtt, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clubs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoulet@skynet.be - http://logers.skynetblogs.be (I49839)

Barvaux/Ourthe - Durbuy, chalet 4/5p. 087-88.10.16-0497-18.33.41 - andre.maurage@swing.be (I49803)

Knokke-Heist, www.lagunabeach.be/ studio 2p.: 25E/nuit, studio 4p.: 35E/nuit (Pâques 40E), 700m mer, près lac Heist et gare Duinbergen, pisc. inter. 0476-78.91.48 (préf. soir). (I49614)

La Panne centre, appt vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 sall. d'eau, hyp. équip., 1-v. tr. lum., vélos, du vend. au vend., pas d'anim. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (I49433)

Coxyde digue, appt. 2ch., 3e ét., asc., cuis. ég., très lumineux, tt. conf., juillet - août. 081-46.02.71 - 0474-27.31.89. (I49807)

La Panne, digue, face mer, appt. rénov., tt.c., 6p., 3ch., 3e ét., asc./parloph., liv. face mer, tv num. (ch. franco), cuis.ég., sdb, pas libre vac Pâques. 0496-160789 - fc731749@skynet.be (I49821)

Coxyde, appt 5 p., 2ch., sdb, wc, cuis. liv., hall, 30m digue, côté soleil, tt. conf., tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (I49749)

St-Idesbald, appart. rez + gar., près digue, plein sud, endr. calme, 2ch., tt. conf., loc. par sem., ttes. périodes. 056-33.33.18 - 0474-46.82.66 - tiberat@gmail.com (I49708)

Coxyde, appt. 2ch., tt. conf., mod. et soign., digue de mer, photos et tarif: pierrardcoxyde.skyrock.com - 0473-92.13.56. (I49777)

Ardennes, Forrières, gîte 6 p., tout conf., location w-e. sem., tél/fax: 084-21.22.01. (I49772)

Ambève, Ligneuville, tr. b. parc truite No Kill Mouche exclus., 7km site autrich, garde temps plein tr. petit groupe ch 1 parten. 087-22.33.93 - 0498-80.98.34 le soir (I49714)

Ardennes/Semois, séjour à petit prix, ch. d'hôtes 80 EUR, 2p., 2 nuits, avec déj. ou loue gîte 2 à 8p. atterga-laura@gmail.com - 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (I49566)

Ard./Houffalize-B. Fraiture, Montleban, gîte 9p., 4ch., cuis., 1sdb, ch. centr., poêle à bois, jard. clôt., chiens admis, w-e, sem., qz. calme. robertmadelonne@yahoo.fr - 0498-78.51.88 (I49704)

Ostende, casino, appt. grd stand., 90m2, sud pt. vue mer, 1ch., 4p., cuis., hyp. équip., sdb, 2 év., bain/douche, tv Led 102c, pas d'animaux. 064-28.31.93 - 0498-30.89.00. (I49702)

Ardennes Semois (Alle), gîte en pierres, au rez d. ch., jard., terr., tt. conf., 2 pers. + 2 enfnts. 061-50.13.72. (I49716)

Coxyde digue, pisc., du 15/6 au 15/9, gar, appart. 3ch., 1-v., tv, c.c. de 350 à 600E/sem. tt. comp., svt. pér. 010-61.17.43 ou 0496-36.53.98. (I49836)

Ard. prox. La Roche, chambres d'hôtes et gîtes 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (I49357)

St-Idesbald, 1 appt. 2ch., vue mer, 1e ét., asc., tt. conf., 1 appt. 1 ch., ent. rénové, côté soleil, 2e ét., asc., 50m de la mer. 064-22.78.40 - 0496-67.67.86 - www.amfl.be (I49773)

Coxyde digue, appt. tr. soign., 2e ét., 2/5p., 2ch., tt. conf., wifi, liv., balcon. http://perso.infonie.be/locapart - 063-57.23.71 (I49727)

Westende, à l. tr. b. studio, 4e. ét., asc., coin digue, tb. vue s/mer, 4 p., ent. rén., 1ch. sép., tt. conf., centre commerces, tv, long we., sem., qz., mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (I49701)

Coxyde, appart. 3ch. en duplex av. jard., 8p.(2+2+4), gar., 70m digue (rue en cul de sac), non fumeurs, pas animaux, de 400 à 700E/sem., photos, tarifs et dispo sur www.lesbrisans.be (I49824)

Petite maison ardennaise, 100E/we., 238E/mois, confort, forêt, calme absolu, jardin 15a., Laneuville-au-Bois (Tenneville). 084-45.57.77. (I49805)

Villégiature (France)

Côte d'Azur, Antibes, ttes pér., appart. impeccable, 2/4p., terr., clim., tv, pisc., tennis, gce., proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (I49652)

Provence, villa 6-8p., 3ch., tt. conf., 8km Aups, 15km Verdon et lacs, 500E à 800E/sem. 0498-77.67.65 après 18h. (I49683)

Provence, 7km Vaison La Romaine, Puymeras, face Mt Ventoux, ch. d'hôtes, nuit 47 EUR/2p., table d'hôtes 20 EUR/pers. http://perso.orange.fr/leajdesgrandscadres/ - 0033-490.46.42.29 (I49700)

Flaine, ski, appart. 5p., 30m2, sud, ch. séparée. 0494-40.19.91 - Site: romainvillevacances.wordpress.com (I49445)

Bord Médit., Camargue, Grau du Roi, 150m plage, appt. 4p., 1ch., rdc., jard., pisc. 043-70.11.12 ou 0496-66.55.45 - infos et photos: www.appart.be.cx (I49642)

Saint-Rémy-de-Provence, appart. 4p., cuis. provençale, pkg. cloturé, terrasse vue Alpilles, 2ème qz. mars-avril-mai-juin-juillet-août. 0478-25.86.19. (I49640)

Roquebrune-Cap-Martin, studio 2p., jard., garage, tv, à 60m mer à 10 min. Menton-Monaco, févr., 2ème qz. mars-avril-mai, 1ère qz. juillet-août. 0478-25.86.19. (I49639)

Roquebrune-Cap-Martin, à 60m mer, appart. 2ch., confort, pkg., 1-v., 1-l., 1ère quinz. fév.-mai-juin-oct. 0478-25.86.19. (I49638)

Provence, Verdon, Lac Ste Croix, villa 5p., studio 3p. - http://picasaweb.google.com/lesavresses - 081-21.61.85 (I49647)

Provence, entre Verdon et St-Tropez, villas privées et gîtes avec pisc., été 2014. 0033-682.40.88.78 - www.immodere.com/varcamdobb.php (I49646)

10km Menton, appt 4p., terr., face à la mer, ch., liv., sdb, cuis. avec 1-vaiss., 2e ét. avec asc. 0495-21.27.29 (I49754)

Côte d'Opale, Merlimont plage, appt 2ch., sdb, liv., tv, terr., sup. équip., gar, rdc, repos garanti, vélos. 0478-27.49.77. (I49827)

Var, Carcès, agréable villa plain-pied, 2ch., 5-6p., tt. conf., prox. du village, terr. sud avec bbq, jard. clôt., gar., sit. idéale très calme, 290 à 440 E/sem. selon période. 0485-25.09.19. (I49829)

Alpe d'Huez, ski, appart. 4p., tt. conf., balcon pl. sud, vue sup. et dégagée, pied pistes, 4ème ét. et dernier, asc., park.priv., situation superbe. 063-57.78.89 - 0472-78.94.05. (I49832)

Port Camargue, bel appart. 4p., pisc. + park.priv., juin et sept.: 750E/mois, juill. et août: 750E/qz. 0498-65.10.61. (I49833)

Côte d'Azur, La Napoule, appart. 2ch., tt. conf., 2-4p., cuis.ég., liv., terr., park, pisc., ttes. pér., non-fum., pas animaux, 100m plage et port, comm. 0497-11.52.99. (I49817)

Barcarès, tte. pér. de l'année ds villa loué/partic., tt. conf., cuis.ég., séj., 2ch+mezz., sdb, terr., pisc. surv., pkg., bord mer, endr. sécur., calme, tarifs h-s/b-s. 086-36.77.30. (I49774)

Ile d'Oleron, mais., 4p., 700m mer, cour clôturée libre mai à septembre. http://www.moulin-oleron.com - 04-286.31.99 (I49720)

Port Leucate (Aude) 11370, mais. 4-6p., tt. conf., liv., cuis., véranda, douche, tv, frigo/cong., H., 50m2, mer, commerces, 270 à 550E/sem. 063-38.63.62 - 0032-495.50.13.40. (I49723)

A découvrir, Auvergne, Cantal, site classé, maison tt. conf., 400E/sem., 750E/qz. 085-51.26.74. (I49734)

C. d'Azur, Villefranche-sur-mer, appt. 2-3p., pl. sud, impeccable., ds. résid., calme, vue mer, prox. commerces, plages, trans. en commun, air cl., libre tte l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (I49651)

Drôme prov., mas fam., 8-10 p., 5ch. + dche, wc priv., pisc. 10x5m, calme, bois, vignes, tv, cuis: mo, 1-v, four, 15 juin - 15 sept. http://chenesverts.cabanova.fr - 063-22.02.91 (I49739)

Portiragnes, dom. "Les portes du Soleil", 10km Béziers, villa 3ch., gar, terr. omb. clim., 400m mer et bord canal du midi, pisc., anim., gard.enfnts, px. sel. pér. 063-423120 - 0487-746549 (I49835)

Côte d'Opale, Wissant, à 50m plage, appart. 4p., séj. 2 clic-clac, tv, cuis. équip., 1ch., sdb, wc. sép., terr. clôt., tt. conf. 0495-32.28.95 - mzimmer@portima.be (I49751)

Var, St-Cyr/Mer, app. 1ch., sup.ég., 300m Médit., id. seniors, juillet-août: 400E/s ou 700E/qz, juin et sept: 300E/s ou 500E/qz, aut. dates: 250E/s ou 400E/qz ou 650E/mois. 0474-20.94.73. (I49735)

Ardèche, vallée de l'Eyrieux, àl. maison bien équipée, max. 6p. 0476-89.91.54. (I49806)

Provence, Luberon, St. Maime, pr. vac. cult. et actives, villa 3ch., tt. conf., terr., jard. 10a clôt., pk. priv., panorama pl. sud, 400 à 600E/sem., 700 à 1.000E/qz. 010-43.94.68. (I49769)

Côte d'Azur, Les Issambres, appt. rez./jard., v/mer, 2-4pers., calme, terr., park., 4 tennis, 2pisc., avril, mai, juin, juillet, août. 071-55.63.17. (I49711)

France, Garo, belle mais. provençale, tt. conf., liv., cuis. ég., 1-v., H., tv, 3ch., sdb., 2 douches, véranda, pergola, park., pisc., prix qz. 1.550E ch. comp. juill.-août. 071-72.97.01. (I49847)

Meribel, Mottaret, 1700m, 3 vallées, appart. 4p., pied pistes et centre village, 2e ét., balcon sud, 400E/sem en mars. http://sites-google.com/site/skimottaret - 0496-30.94.17 (I49853)

France, Massif centr., Creuse, fermette, calme, rivière, pisc. priv., 6/8p., de mai à octobre. 063-42.25.19. (I49779)

Bretagne, Plouguerneau, 50m, coin calme et naturel, côtes non défigurées, contexte marin et campagnard, pays du homard, tourteaux, araignées de mer, criques avec plag. sable fin. 068-843164. (I49780)

Hérault, près de Pezenas, villa gd. conf., 6p., 3ch., liv., cuis.ég., sdb., gar., terr., bbq, jard., pisc., pkg. priv., du 12 au 26/7 - 23/8 au 6/9: 1100E/qz., doc/dem. 080-21.55.66. (I49783)

Cinéma

Imagésanté, un festival à succès

Cette 11^e édition s'annonce d'ores et déjà palpitante. Du 13 au 22 mars, la Cité ardente accueille l'ensemble du festival qui propose, cette année encore, plus de 100 films à l'affiche. Ces films, accessibles au grand public, sont rassemblés autour d'un thème: la santé.

Le festival *Imagésanté* remplit tous les deux ans des salles de cinéma entières. Les organisateurs se démènent pour offrir au public une sélection d'activités ayant trait au domaine de la santé. Dix sessions thématiques (environnement, santé mentale, sexualité...) se partagent les animations. Lors des diffusions des longs ou courts métrages, les spectateurs découvriront des personnages aux histoires incroyables, des hommes et des femmes engagées, des causes universelles à soutenir, etc. Mais le cinéma n'est pas la seule activité proposée durant le festival. Des ateliers sur la santé ou des conférences grand-public sont également au programme: "Stop aux ronflements!", "Génie mécanique et médecine: développement et progrès liés"...

Programmation diversifiée

Plusieurs dates clés sont à cocher à l'agenda. Entre autres, le **lundi 17**



mars, où le public découvrira la sélection de films du jury des mutualités. Films de qualité garantis! Le **mardi 18 mars**, la diffusion grand public continue mais l'évènement-phare est la projection du film documentaire *Mutuelle sans frontières*. Celui-ci a été retenu dans la catégorie "Médecine". Ce film, réalisé en

novembre 2012 au Burkina Faso par la Mutualité chrétienne de Liège, montre, en filigranes, les différences entre la couverture sociale belge et celles des pays du sud. Le **mercredi 19 mars**, c'est la soirée des mutualités qui propose le film *Supercondriaque* (voir le concours ci-dessous pour gagner des entrées gratuites). Romain Faubert, célibataire de 40 ans, mène une vie bien rangée. Seulement, il souffre d'une hypocondrie malade. Son ami, le Docteur Dimitri Zvenska, va tenter de trouver le remède miracle en organisant des rencontres, en lui créant une vie sociale, qui permettra à Romain de trouver l'amour de sa vie. Mais la tâche s'annonce ardue...

Les opérations en direct

Le festival diffuse aussi en direct plusieurs opérations chirurgicales. Des diffusions qui connaissent un franc

succès. Les spectateurs peuvent, en plus, interagir avec le chirurgien durant l'opération.

Emmanuelle Béart sera la marraine du festival. Elle viendra présenter son nouveau film, *Les yeux jaunes du crocodile*. Au cours d'un dîner, les parti-

cipants pourront rencontrer et discuter avec l'actrice. Une nouveauté cette année est le jogging *Imagésanté* organisé le **vendredi 14 mars** dans le cadre du festival autour du thème: Sport et Santé.

//GV

>> Le festival *Imagésanté* se déroule aux amphis du CHU de Liège avec également quelques projections à Dison (Verviers) • Inscription gratuite sur réservation via le site internet • Les soirées spéciales du festival sont payantes • Réservation sur jh@enjeu.be • Infos et programme : 04/254.97.82 • www.imagesante.be

CONCOURS : 5 X 2 PLACES À GAGNER

La Mutualité chrétienne offre 10 places pour la soirée des mutualités le 19 mars à 20h au cinéma Le Parc à Liège. Sera projeté le film *Supercondriaque*, comédie française de et avec Dany Boon et Kad Mérad. Inscriptions par mail au concours avant le 6 mars à l'adresse: liège@mc.be Les gagnants seront tirés au sort et prévenus par mail.



Offres d'emploi

L'INSTITUT DE SCHALTIN, FOYERS POUR JEUNES ET ADULTES, PRÈS DE NAMUR ET DE CINEY, RECHERCHE (H/F):
> un responsable du service comptable, financier et administratif
CDI - temps plein - engagement au 1^{er} septembre.
Plus de détails sur www.institutdeschaltin.be

L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE RECRUTE (H/F):
> un secrétaire en charge d'accueil principalement des services diocésains
Profil: compétences en dactylographie et informatique - connaissance du milieu ecclésial, sociabilité, confidentialité - capacité d'animer une équipe de bénévoles.
Envoyez votre candidature pour le 25 mars au plus tard à Mr le Vicaire général, 25 rue de l'Évêché - 4000 Liège ou vicariat.general@evechedeliège.be

LA CATHÉDRALE DE LIÈGE RECHERCHE (H/F):
> un sacristain
1/3 temps - niveau CESS - habiter la région.
Rens.: 04/232.61.31.
Envoyez une lettre de motivation avec CV avant le 22 avril à la Fabrique d'église de la Cathédrale Saint-Paul, 6 rue Bonne Fortune - 4000 Liège ou secretariat@cathedraledeliège.be

LE CHU DINANT-GODINNE - UCL NAMUR ASBL ENGAGE (H/F):
> un coordinateur du département pharmacie pour les sites de Godinne et Dinant - CDI - temps plein - entrée en fonction dès que possible.
Plus de détails sur www.chudinantgodinne.be
Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 28 février au plus tard à recrutement-montgodinne@uclouvain.be

Offre de service

LA MAISON D'ACCUEIL DE L'HÔPITAL REINE FABIOLA À BRUXELLES RECHERCHE (H/F):
> des bénévoles
surtout pour la tranche horaire du soir, afin d'assurer l'accueil des parents d'enfants hospitalisés, veiller au bon ordre dans la maison et effectuer les tâches administratives d'inscription et de sortie des parents. Horaires de permanences: de 10h à 12h, de 14h à 16h et de 20h à 22h.
Rens.: Martine Dinne au 02/460.61.35 ou 0475/44.80.23.

Exposition

Le capitalisme, ça se discute !

Concrétisée grâce au financement participatif, une expo ludique et didactique décortique le capitalisme, à Namur. Sans angélisme ni acharnement. A visiter.

Ils sont jeunes. Ils travaillent ou sont aux études. Ils ont des étoiles dans les yeux lorsqu'ils parlent de leur bébé, né après 18 mois de gestation, de récupération de mobilier dans les parcs à conteneurs de la capitale wallonne et, surtout, de centaines d'heures d'échanges, de réflexions, de mûrissements divers. Leur bébé n'est autre qu'une petite expo (250 mètres carrés de tout de même!) qui vaut largement le détour. Oubliez le mot "musée": c'est, de leur propre aveu, d'un espace citoyen qu'il s'agit. Attractif, moderne et plein de trouvailles scénographiques.

Objectif: aider à faire comprendre aux plus de quinze ans ce qu'est le capitalisme. "Ce mot est dans tous les discours... Mais qui sait encore ce dont il s'agit?" interroge l'un des 14 créateurs. Ils ont donc lu, questionné, visionné, rencontré des kyrielles d'experts, mais aussi sciié, vissé, découpé, dessiné et construit. Et, au final, leur expo interactive n'a rien à voir avec un "brol" d'étudiants sympas, mais relève bel et bien d'un outil réussi d'éducation permanente.

Ceux qui s'attendent à y voir une dénonciation en règle du capitalisme en seront pour leurs frais. Dans une première partie, films et reconstitutions d'époque (bureau, pharmacie, cuisine...) sont là pour rappeler tout ce que l'accumulation de richesses et de capitaux a apporté à la santé, à l'espérance de vie, à l'alimentation, etc. Sous les portraits en clin d'œil d'Obama, de Di Rupo et autres self made men, le visiteur réalise à quel point le capitalisme a aussi permis des ascensions sociales fulgurantes,

le dialogue Nord-Sud via le Net, l'accès aux loisirs, etc.

Mais le décor capitaliste a aussi son envers, noir et cruel: surconsommation des ressources, inégalités criantes, fuite éperdue vers les bonheurs factices... Sur un écran, un faux banquier matraque son cynisme. Une reconstitution de fontaine rappelle que la planète gaspille son or bleu à une allure hallucinante. Parmi d'autres quizz et manipulations, le visiteur peut, en glissant un pion de couleur dans une urne, comparer sa propre définition du bonheur à celle des visiteurs précédents. Posséder? Dominer? Créer? Contempler?

La fin de l'expo met en scène le "mur des alternatives" étagé par des cita-

tions et des ouvrages consultables: semences libres, maisons médicales, agro-écologie, référendum, investissements sociaux responsables... "Tout le monde se plaint du capitalisme ou de ses excès. Ou critique la bourse et les banques. Mais, autant nous profitons tous du capitalisme, autant nous sommes tous, si nous le voulons, acteurs de changement. Rien n'est déterminé." De fait, l'expo n'impose aucun contre-modèle. Instructive et ludique, elle se contente - façon de parler! - de rappeler que le changement est en marche. Certains y pensent d'ailleurs depuis longtemps, agissent et... réussissent à se dégager, peu ou prou, des différentes formes de capitalisme. À chacun de faire ses choix.

//PHL



>> L'expo est visible au 19 rue Grandgagnage, à Namur, du lundi au samedi (9 à 17 h) • jusqu'au 28 juin • Elle sera à Bruxelles en 2015 • L'entrée est libre (contribution souhaitée) • Visites guidées (notamment scolaires) sur demande: 2 euros par personne • Infos: 0495/67.58.61.

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
© 02/246.46.27 - Fax: 02/246.46.30 • enmarche@mc.be • www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE: Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.
RÉDACTRICE EN CHEF: Catherine Daloze - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES: Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornélis - Gauthier Vincent (stagiaire)
ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES: Carine Renquin - Mathieu Stassart - INTERNET: Jessy Doulette - MAQUETTE: Olagil sprl - MISE EN PAGE: Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE: REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing - ROUTAGE: L'Atelier 2000 - Zoning industriel de Heppignies - 6220 Fleurus. (Gembloux)

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.



© AM Jambou

Les mutuelles encore utiles, vraiment ?

Les accusations de l'Absym, un des syndicats de médecins, publiées dans la presse contre les mutualités sont graves. Elles visent à jeter le discrédit sur notre action. Le rôle des mutualités, la concertation, le système de conventionnement sont mis en cause. Que cherche l'Absym ? Des tarifs sans limite et sans contrôle ?

D'une manière tout à fait surprenante, l'Absym, un des principaux syndicats de médecins, a accusé les mutuelles de ne pas défendre leurs affiliés, de ne regarder que leurs intérêts, d'être politisées, d'être trop coûteuses. Ces accusations visent la déstabilisation de notre système de soins, basé sur la négociation et la concertation. Celui-ci est le résultat de compromis et d'un équilibre. Tout n'est pas permis. Il y a des tarifs à respecter, il y a des contrôles comme dans n'importe quel système de soins. Sans limite et sans surveillance, il s'avèrerait impayable pour les patients et pour la société.

Un combat permanent

La mission première des mutualités se centre sur l'accès aux soins de qualité et à la santé pour tous. Ce combat doit se poursuivre sans cesse. En effet, les inégalités en termes d'espérance de vie, d'invalidité ou de maladie sont grandes entre les personnes, selon leur catégorie socio-économique. De même, le coût des soins à charge des patients représente une somme très – trop – importante : près de 25% du budget total des soins de santé. Conséquence : selon une enquête de la Mutualité chrétienne, menée en juin 2013 dans la partie francophone du pays, un cinquième des répondants (sur un total de 6.850) ont déjà reporté des soins, faute de moyens.

Pour éviter l'augmentation des coûts à charge des patients, il faut d'abord prévoir des moyens suffisants pour l'assurance obligatoire, de manière à rembourser mieux. C'est notre première revendication. Avec d'autres, nous nous sommes d'ailleurs battus pour que la norme de croissance du budget des soins de santé soit suffisante à l'avenir. Mais à quoi sert-il de mieux rembourser les soins si les tarifs ne sont pas limités et les conventions non respectées ? À remplir un tonneau sans fond ?

La gestion de l'assurance obligatoire, ce n'est pas seulement bien gérer un budget. C'est, aussi, veiller à ce que tous les patients, y compris ceux qui le deviendront, soient mieux couverts et protégés. Dans cette perspective, il s'agit de limiter tous les suppléments, d'exiger de la transparence et également de défendre les membres.

En outre, les mutualités peuvent prendre des initiatives pour assurer des risques non couverts, en offrant des assurances complémentaires. Elles jouent alors un rôle de pionnières. En effet, elles démontrent que la couverture (par l'assurance complémentaire) de soins essentiels comme le transport urgent en ambulance répond à de réels besoins. Il s'agit alors de veiller à intégrer ces prises en charge au sein de l'assurance obligatoire. Enfin, en investissant dans la prévention, dans la promotion de la santé mais aussi dans les mouvements sociaux, les mutualités agissent en faveur de la solidarité, de la proximité et du bien-être qui, tous, sont les gages d'une meilleure santé.

La coresponsabilité des mutualités

La conduite de notre système d'assurance obligatoire repose sur deux principes fonda-

teurs : la concertation et la gestion paritaire. Au sein des organes de gestion, les mutualités cherchent à conclure avec les prestataires de soins des accords portant sur les tarifs, les conditions de remboursement, les prestations à rembourser ou à exclure parce que peu efficaces, etc. Ces accords s'inscrivent à l'intérieur de budgets fermés et, donc, des choix doivent être faits. Dans ce contexte, les mutualités formulent des propositions qui tiennent compte du budget global, de l'équilibre entre les différents secteurs de soins, de l'évolution des besoins de la population, des patients aigus et chroniques, etc. Bref un exercice d'équilibre difficile. Mais ces négociations et ces accords partagés entraînent une plus grande adhésion des prestataires sur les tarifs ainsi établis.

Les mutualités sont aussi chargées de veiller à la bonne exécution des accords. Les tarifs sont-ils respectés ? Les suppléments demandés sont-ils autorisés ? Les conditions

de remboursement sont-elles remplies ? Les prestations facturées ont-elles été réellement exécutées ? Les indications médicales ont-elles été observées ? Surveiller la bonne exécution de l'assurance soins de santé obligatoire nécessite un système de contrôle complexe et permanent, indispensable dans tout système de santé.

Trop chères, les mutualités ?

Pour réaliser leurs missions, les mutualités reçoivent un subside de l'État destiné à couvrir leurs frais d'administration. Il est réparti au prorata du nombre d'affiliés. À la suite de la crise, l'État a imposé des économies dans tous les secteurs. Ainsi, le budget des frais d'administration des mutualités a quasiment été gelé de 2010 à 2013. Il n'a augmenté que de 1,5% alors que, sur la même période, le budget des honoraires médicaux a augmenté de 13%.

Confrontées à un tel gel de leurs moyens alors que le nombre et la complexité des prestations ne fait que croître, les mutualités ont dû rationaliser, réduire leur personnel et leurs points de contact. Tout en continuant à investir – par exemple dans un réseau informatique intermutualiste, MyCaret, connecté avec les hôpitaux, les infirmières, les laboratoires et les pharmaciens. Ce réseau sera étendu progressivement à tous les prestataires de soins.

Aujourd'hui, les frais d'administration (mutualités et Inami, 2012) représentent 4,7% du budget des soins de santé, alors que ceux des sociétés d'assurances privées atteignent 20 à 25%. Ajoutons que l'utilisation des subsides est étroitement surveillée, depuis 1990, par l'Office de contrôle des mutualités.

La population belge se montre très satisfaite de son système de santé. Les mutualités, organismes sans but lucratif, avec comme objet premier l'accès aux soins de santé de qualité pour tous, y contribuent de manière engagée et efficace. Merci à tous nos membres pour leur confiance !

ça se passe

// Inégalités de genre

Le vendredi 28 février de 9h à 16h, le Centre d'information et d'éducation populaire du MOC organise un colloque sur le thème : "Tous et toutes concerné-e-s par les inégalités de genre !" Gratuit
Lieu : Inst. Cardijn, 10 rue de l'Hocaille à 1348 LLN
Infos : 02/246.38.41 • www.ciep.be

// Enjeux Nord-Sud

Du mardi 4 mars au jeudi 3 avril de 18h15 à 19h45, le Centre tricontinental organise un cycle de formation pour comprendre les nouveaux enjeux Nord-Sud dans la mondialisation. 10 séances, 10 thèmes autour de trois focus : pays émergents, mouvements sociaux et rapports Nord-Sud. Prix : 50 EUR
Lieu : aud. Montesquieu 4 à 1348 Louvain-la-Neuve
Infos : 010/48.95.63 • www.cetri.be

// "Ici et ailleurs, que faire ?"

Le vendredi 7 mars débute une formation de 4 WE, chapeauté par Iteco. Objectif : développer des capacités pour orienter ses actions de solidarité, au Nord comme au Sud. Prix : 250 EUR
Lieu : auberge de jeun. Félicien Rops à 5000 Namur
Infos : 02/243.70.30 • www.iteco.be

// "À films ouverts"

Du mardi 11 au dimanche 23 mars se tiendra la 9^e édition du festival "À films ouverts". Organisé par l'ASBL Média animation, il abordera les thématiques du racisme et de l'inter-culturalité. Décentralisé, l'événement prend place dans 31 villes et communes.
Infos : 02/256.72.53 • www.afilmsouverts.be

// "Les nuits d'encre"

Du mercredi 12 mars au mercredi 2 avril, le festival "Les nuits d'encre" invite au voyage et à la découverte de la littérature d'ici et d'ailleurs. Chapeautés par l'écrivaine Geneviève Damas, de nombreuses animations prendront place dans divers lieux du BW.
Infos : 010/28.04.05 • www.poleculturel.be

// Chômage ou manque d'emploi ?

Le jeudi 13 mars à 12h, les Équipes populaires vierviétoises organisent un café dîner citoyen : "Le problème n'est pas le chômage, c'est le manque d'emploi". Avec Denis Gobert, président de la CSC Verviers. Gratuit (sauf repas)
Lieu : 10 rue du Thier à 4860 Wegnez
Infos : 087/33.06.68 • www.equipespopulaires.be

// Voies d'avenir pour les humains

Le jeudi 13 mars à 20h, le centre Maximilien Kolbe accueille Thierry Hance pour la conférence "Dix voies d'avenir pour neuf milliards d'humains". Prix : 5 EUR
Lieu : 12 rue du Prince à 4800 Verviers
Infos : 087/33.84.22 • www.centremaximilienkolbe.be

// "Regards sur le travail"

Du jeudi 13 mars au mardi 22 avril se tiendra le festival "Regards sur le travail". Des rencontres documentaires, avec projections et débats, aborderont la problématique du travail et de ses représentations dans le cinéma documentaire.
Lieu : Espace Delvaux, Flagey et Cinematek à 1000 Bruxelles
Infos : www.regardssurltravail.be

// Chantons la révolution !

Les vendredi 14 et samedi 15 mars aura lieu la 2^e édition du festival de chanson ouvrière et contestataire, à l'initiative de l'asbl Taboo. Au programme : concours de reprises, karaoké, ateliers tout public. Prix : 6 EUR
Lieu : Les écuries à 6000 Charleroi
Infos : http://festivalchansonouvriere.be

// Hyperacousie

Le samedi 15 mars à 15h, l'ASBL Belgique Acouphènes organise une conférence sur le thème : "Traitement acoustique de l'hyperacousie". Avec Philippe Lurquin, audiologue. Prix : 8 EUR
Lieu : Espace santé, 1 bd Zoé Drion à 6000 Charleroi
Infos : 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// Comprendre l'art contemporain

Le lundi 17 mars à 14h30, l'antenne interuniversitaire UCL-ULB des aînés de Nivelles accueille Pierre-Jean Foulon (ULg) pour la conférence : "Comprendre l'art contemporain". Prix : 5 EUR
Lieu : Waux-Hall, 1 place Albert 1^{er} à 1400 Nivelles
Infos : 067/21.25.97 • www.centrecultureldenivelles.be

// Café pluriconvictionnel

Le mardi 18 mars à 20h, aura lieu une rencontre sur le thème : "Ma responsabilité par rapport à la nature". Gratuit
Lieu : 1 quai de la Haine à 7140 Morlanwelz
Infos : 064/44.31.19 • www.cafetheo.canalblog.com

// Les parents et l'école

Le mardi 18 mars à 20h, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique organise une soirée-débat. Deux thèmes à l'affiche : les troubles de l'apprentissage et la communication entre parents et associations de parents. Entrée libre
Lieu : école Jean-Paul II, 17 rue Lepage à 1360 Perwez
Infos : 010/42.00.56 • www.ufapec.be

// Festival de cirque de création

Du mercredi 19 au dimanche 30 mars, "Pistes de lancement", biennale internationale de cirque de l'Espace catastrophe, devient le "Festival Up!" qui encourage un cirque de création, inventif, diversifié, ouvert sur de multiples disciplines. Une dizaine de lieux bruxellois accueilleront de nombreux spectacles, dont une majorité de nouvelles créations belges et internationales.
Infos : 02/538.12.02 • www.upfestival.be

// Hyperactivité

Le jeudi 20 mars de 19h30 à 22h, l'ASBL TDA/H dispense une formation pour aider les parents d'enfants atteints de troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité à résoudre les conflits. Prix : 50 EUR
Lieu : 11 pl. des Guillemins à 4000 Liège
Infos : 0496/74.80.74 • www.tdah.be

// Inégalités sociales à l'école

Le samedi 22 mars de 8h30 à 17h, le mouvement Changement pour l'égalité convie à une journée d'ateliers sur les inégalités sociales en milieu scolaire : "Du langage aux langages, devenir élève en maternelle". Prix : 15 EUR
Lieu : HELMo, 61 rue Hors-Château à 4000 Liège
Infos : 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

// Sexualité & handicap

Le mardi 25 mars de 10h30 à 17h, se déroulera le salon "Plaisir, sexualité et handicap" pour offrir aux adultes en situation de handicap la possibilité de s'exprimer sur la vie amoureuse et la sexualité (inscription obligatoire). Gratuit
Prix : 58-62 rue des Tanneurs à 1000 Bruxelles
Infos : 02/505.60.60 • www.planningfamilial.net

// "J'ai tout essayé !"

Le mercredi 26 mars à 20h, l'AP de l'école communale d'Hyon et l'asbl Naturissimo invitent Isabelle Filliozat pour une conférence. L'occasion d'aborder, sous l'angle des recherches, les comportements parfois exaspérants des enfants. Prix : 12 EUR
Lieu : Aud. Gutenberg, 8 av. du Champ de Mars à 7000 Mons
Infos : 0499/99.40.23 • www.filliozatmons2014.be

// Avenir du secteur bancaire

Le jeudi 27 mars de 8h30 à 16h30, la CNE, la CSC et le CIEP-MOC convie à une assemblée d'interpellation de candidats aux élections fédérales et européennes sur l'avenir du secteur bancaire. Gratuit
Lieu : 19 Rue Pléinckx à 1000 Bruxelles
Infos : 02/557.88.38 • www.mocbxl.be